

NUMÉRO 3-4/2015

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ



Aperçu général »



1 Jitomir Subventionné par l'OSCE, l'atelier de couture Barvysta remet des couleurs dans la vie des femmes vulnérables de cette ville du nord-ouest de l'Ukraine touchée par la crise économique. p.10

2 Belgrade La Réunion du Conseil ministériel accueillie par la Serbie en décembre a offert une occasion très attendue de mener des consultations multilatérales et bilatérales de haut niveau sur les graves questions de sécurité auxquelles la région de l'OSCE est confrontée. p.17

3 Tirana L'idée de constituer un réseau régional pour l'engagement civique en faveur de l'environnement a germé au cours d'une réunion de représentants des centres Aarhus d'Europe du Sud-Est tenue dans la capitale albanaise en mars dernier. p.28

4 Kaboul Les femmes afghanes découvrent de nouvelles manières de contribuer à la sécurité de leur pays. Deux militantes bien connues nous disent comment. p.32

Table des matières »

Numéro 3-4/2015

4 HELSINKI +40
L'élaboration de l'Acte final de
Helsinki vue de Belgrade

8 UKRAINE
L'OSCE en Ukraine : point de la
situation

Autonomisation économique
à Jitomir : toutes sortes de
chapeaux

13 DOSSIER
Entretien avec Frank-Walter
Steinmeier, Président en
exercice de l'OSCE

Réunion du Conseil ministériel
de Belgrade : se parler malgré
tout

24 INTERVIEW
Entretien avec
Adam Kobieracki

28 ENVIRONNEMENT
Les centres Aarhus en Europe
du Sud-Est : un réseau régional

32 GROS PLAN
Les femmes afghanes et le
maintien de la paix

« Elles font un travail formidable
» : Shukria Barakzaï

« Les femmes jouent un rôle
primordial dans l'édification de
la nation » : Hasina Safi

L'OSCE, l'égalité entre les sexes
et l'Afghanistan

38 CULTURE
Une nouvelle génération
d'artistes afghans : le Kabul Art
Project

42 DIVERS

Le magazine **Communauté de sécurité** est publié par
le Secrétariat de l'OSCE

Section de la communication et des relations avec
les médias

Wallnerstrasse 6

1010 Vienne (Autriche)

Téléphone : +43 1 51436 6267

oscemagazine@osce.org

Publié sur papier en anglais et en russe, le magazine est
également disponible en ligne en allemand, en anglais, en
espagnol, en français, en italien et en russe à l'adresse
www.osce.org/magazine

Les opinions exprimées dans les articles sont celles de
leurs auteurs et ne reflètent pas nécessairement la
position officielle de l'OSCE et de ses États participants.

Rédactrice en chef

Ursula Froese

Comité de rédaction

Miroslava Beham, Ursula Froese, Alexey Lyzhenkov,
Marcel Pesko, Sandra Sacchetti, Desiree Schweitzer

Illustrations

Alexandar Rakocevic, AVD

Impression

Riedeldruck GmbH

Polices de caractères : LeMonde Journal ; Akkurat

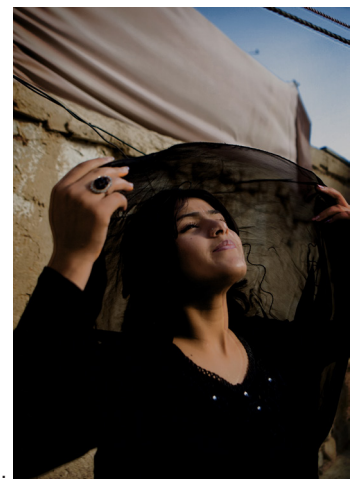
Le magazine **Communauté de sécurité** favorise le
développement d'une communauté de personnes résolues
à promouvoir la confiance et la stabilité dans tout l'espace
de l'OSCE. Les contributions écrites sur des aspects de la
sécurité politico-militaire, économique et environnemen-
tale ou humaine sont les bienvenues. Les textes font l'objet
d'une mise en forme rédactionnelle.

Tous les documents publiés le sont à la discrétion de
l'OSCE. Les textes publiés ne donnent droit à aucune
rétribution. Veuillez écrire à oscemagazine@osce.org.
L'OSCE remercie les auteurs et les artistes pour leurs
contributions.

Copertina

Jeune afghane
mettant son voile
avant de sortir de
chez elle à Kaboul,
en Afghanistan,
2009 (détail)
© Farzana Wahidy

Voir également p.32.



L'élaboration de l'Acte final de Helsinki vue de Belgrade

Lorsque la première phase de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe s'est terminée à Helsinki en juillet 1973, tout le monde savait qu'un premier pas historique avait été franchi pour mettre fin à la guerre froide. Mais l'Acte final de Helsinki n'existait pas encore. L'accord, qui est devenu la pierre angulaire de la sécurité européenne, a été élaboré au cours de la deuxième phase de la Conférence, non pas en Finlande, mais à Genève, en Suisse, du 18 septembre 1973 au 1er août 1975.

C'était une nouvelle expérience dans le domaine des relations internationales. En vertu des dispositions de procédure de la Conférence, chaque pays disposait d'une voix égale et d'un droit de veto. Plusieurs milliers de propositions avaient été faites. L'Est et l'Ouest étaient en concurrence pour faire accepter leurs positions. Les États neutres et non alignés servaient de médiateurs, mais défendaient également leurs propres causes.

Vladimir Bilandzic était, à l'époque, jeune chercheur en politique internationale et en économie à Belgrade. Il a rejoint la délégation de la Yougoslavie aux négociations de Genève comme expert en questions de sécurité internationale pour la majeure partie de la deuxième année. Il se souvient de la dynamique des négociations et du souci particulier de la Yougoslavie de donner une « dimension mondiale » à l'accord sur la sécurité européenne.

Comment les réunions de Genève étaient-elles organisées ?

Les réunions ont eu lieu dans un premier temps à la Villa Moynier, à proximité du Palais des Nations, puis dans les locaux de l'Organisation internationale du Travail, et enfin au nouveau

Centre international de conférences de Genève. C'était réellement un mélange de rencontres formelles et informelles. Les plénières se tenaient une fois par semaine même si, par la suite, alors que les négociations touchaient à leur fin, elles ont eu lieu plus fréquemment car les chefs de délégation devaient parvenir à des compromis sur les parties les plus contestées du texte.

Des réunions de commissions se sont tenues pour chacune des trois corbeilles, sur la sécurité et les principes fondamentaux régissant les relations entre États (le « Décalogue de Helsinki »), sur les questions économiques et environnementales et sur les questions humanitaires. Des groupes de travail ad hoc ont aussi été constitués, par exemple sur la région méditerranéenne et sur le non recours à la force. De longues pauses café, mises à profit en fait pour des négociations informelles et bilatérales, avaient également lieu.



Le Centre William Rappard, qui abritait auparavant les locaux de l'Organisation internationale du Travail, à Genève (Suisse), dans lesquels les négociations de la CSCE se sont déroulées de 1973 à 1974 (Photo: Lamerica)

« La Yougoslavie s'employait à promouvoir ce que l'on avait coutume d'appeler à l'époque la 'dimension mondiale'. Elle insistait sur le fait que l'on ne pouvait pas dissocier la sécurité en Europe de celle des autres régions, que l'Europe ne devait pas être considérée comme un îlot de civilité alors que le reste du monde était insuffisamment développé et en proie à des conflits. »

Bien souvent, au cours du dernier mois, en juin 1975, les pourparlers se prolongeaient jusque tard dans la nuit. Mais, avant l'été en question, il y avait aussi eu des périodes durant lesquelles le rythme était moins soutenu. D'autres événements sur la scène internationale – la fin de la guerre du Vietnam, par exemple – ont, bien entendu, influé sur les négociations, mais ces dernières se sont poursuivies sans être entravées par ces développements de plus grande ampleur.

Il y avait, en substance, trois groupes d'États, à savoir les États occidentaux, l'Union soviétique et les membres du Pacte de Varsovie, et les États neutres et non alignés. Ce dernier groupe était composé de quatre États neutres plus la Yougoslavie, auxquels sont venus s'ajouter par la suite Malte et Chypre. L'Irlande était certes également neutre, mais ne faisait pas partie de ce groupe.

Quel était le rôle du groupe des pays neutres et non alignés ?

Au début, il avait essentiellement un rôle de médiation et s'efforçait de trouver un terrain d'entente entre les deux blocs. Par la suite, cependant, le groupe a aussi exposé ses propres intérêts et formulé des propositions, dont une sur les mesures de confiance.

Un processus avait été adopté au sein de ce groupe hétérogène pour s'accorder sur des positions communes. Au début, les domaines d'intérêt commun se limitaient principalement à la sécurité militaire et d'autres questions similaires avant de voir leur nombre augmenter par la suite. Quelques pays, dont l'Autriche, la Suisse et la Suède, par exemple, ont joué un rôle de premier plan en matière de droits de l'homme. À l'époque, la Yougoslavie n'était pas un pays démocratique doté

d'un système multipartite et ne pouvait pas aller aussi loin que d'autres. Certains éléments, notamment les droits des minorités nationales, faisaient cependant l'objet d'un consensus.

La Yougoslavie s'employait à promouvoir ce que l'on avait coutume d'appeler à l'époque la « dimension mondiale ». Elle insistait sur le fait que l'on ne pouvait pas dissocier la sécurité en Europe de celle des autres régions, que l'Europe ne devait pas être considérée comme un îlot de civilité alors que le reste du monde était insuffisamment développé et en proie à des conflits. Elle a donc plaidé en faveur de la prise en compte de cette « dimension mondiale » ou, en d'autres termes, d'une approche globale dans le texte de l'Acte final de Helsinki. Des formulations allant dans ce sens ont effectivement été intégrées dans certaines des dispositions du document. Dans l'introduction à la Déclaration sur les principes régissant les relations mutuelles des États participants, par exemple, ces derniers se sont déclarés conscients « de la nécessité pour chacun d'entre eux d'apporter sa contribution au renforcement de la paix et de la sécurité mondiales ». Et, dans le Principe IX (Coopération entre les États), il est dit ceci : « ils prennent en considération l'intérêt de tous dans la réduction des différences entre les niveaux de développement économique, et notamment l'intérêt des pays en voie de développement du monde entier. » On trouvera un autre exemple dans la partie traitant des questions relatives au désarmement, dans laquelle il est dit que les États participants sont convaincus que des mesures effectives dans ce domaine « devaient aboutir au renforcement de la paix et de la sécurité dans le monde. »

Bien entendu, après la chute du mur de Berlin et l'évolution ultérieure de la situation en Europe avec la dissolution de la Yougoslavie et l'élargissement de l'Union européenne, tout cela a changé. Mais je crois qu'il reste intéressant d'analyser la dynamique des négociations menées à l'époque.

Comment les négociations se déroulaient-elles concrètement ?

La règle générale était que, dans le texte de l'Acte final de Helsinki, « rien n'est convenu jusqu'à ce que tout ait été convenu. ». C'est la formule qui a toujours été utilisée. Théoriquement, il aurait suffi qu'un seul paragraphe ne soit pas adopté pour que l'ensemble du document soit considéré comme non approuvé. C'est réellement la démarche qui a été suivie.

Le recours aux parenthèses était très fréquent dans le texte. Si des délégations constataient qu'un accord n'était pas parvenu sur une partie donnée du texte, dans le souci de ne pas bloquer les négociations, elles déclaraient simplement ceci : « mettons cette partie entre parenthèses, poursuivons notre travail et revenons-y plus tard. » Cette façon d'utiliser les parenthèses a été maîtrisée presque à la perfection : à un moment donné, il y avait plus de texte entre parenthèses qu'en dehors de celles-ci. Parfois, la discussion portait sur la question de savoir si les phrases devaient comporter des virgules ; ce fut le cas s'agissant du principe de l'inviolabilité des frontières et de la possibilité de les modifier par des moyens pacifiques. Et, alors que les négociations touchaient à leur fin, la question des différentes versions linguistiques et de la traduction de l'anglais, langue de rédaction, en russe, en allemand, en français, en italien et en espagnol s'est posée. Certaines délégations craignaient qu'un engagement qui paraissait clair en anglais ne le soit pas autant dans d'autres langues.

Les négociations ont été très complexes. Certaines parties du document étaient subordonnées à d'autres. Pour parvenir à obtenir un consensus sur une phrase ou un principe, il fallait en même temps se mettre d'accord sur une autre phrase ou un autre principe. Des accords dits globaux, s'appliquant même à des corbeilles différentes, étaient fréquents.

Il a été fait un usage strict de la règle du consensus, laquelle a été bien respectée. N'importe quelle délégation, y compris celle qui représentait le plus petit pays, pouvait retarder ou bloquer une décision. C'est ce qui s'est passé tout à la fin. Alors que l'ensemble du texte de l'Acte final de Helsinki était approuvé, Malte a tenu à une formulation donnée s'agissant de la Méditerranée et a bloqué la conférence pendant presque deux jours jusqu'à ce qu'un compromis ait pu être trouvé. Cela avait fait la une de tous les journaux à l'époque.

L'horloge a, par ailleurs, été utilisée de manière créative le dernier soir des négociations alors que minuit, heure limite pour l'approbation du texte de l'Acte final de Helsinki, avait déjà sonné. L'horloge a été arrêtée dans la salle de conférence et les participants sont convenus que le texte avait été finalisé dans les délais impartis.

Aujourd'hui, deux ans pour négocier un document peut sembler particulièrement long, mais n'oublions pas que, pour l'Acte final de Helsinki, nous sommes partis d'une page presque blanche. Les principes de base avaient déjà été convenus à Helsinki, au cours de la Réunion préparatoire, mais pas le texte proprement dit. Deux années de négociation, ce n'est pas si long que ça, je crois, pour un texte de l'importance de l'Acte final de Helsinki.

Quels sont, selon-vous, les points communs entre les négociations à l'époque et aujourd'hui à l'OSCE ?

La règle du consensus était la règle suprême à l'époque et elle l'est toujours ; cela n'a pas changé. Aujourd'hui, malgré toutes les difficultés, l'Europe est à l'évidence beaucoup plus unie qu'elle ne l'était. À l'époque, il y avait un fort sentiment que des perspectives nouvelles s'ouvraient dans le domaine des relations internationales. Les États participants aspiraient à élaborer un document qui permettrait de renforcer la sécurité en Europe et personne ne voulait prendre le risque d'un échec de l'accord. Rétrospectivement, je crois donc que la conférence ne pouvait que réussir. Mais cela n'a pas été facile. Les systèmes politiques étaient très différents à l'époque et les systèmes de valeurs également.

Il y avait peut-être une tendance à prendre les choses, je n'irais pas jusqu'à dire plus sérieusement à l'époque, mais les mots avaient beaucoup d'importance. Chaque phrase était analysée. C'était un exercice courant, mais aussi en quelque sorte un duel entre les deux parties pour faire prévaloir leurs intérêts. C'était en outre une rivalité idéologique et, dans certains milieux, cet exercice suscitait des doutes. Il fallait donc convaincre nos représentants dans les capitales, nos concitoyens, de l'intérêt de tout ce processus.

Tous les éléments de l'OSCE telle que nous la connaissons aujourd'hui ont été inclus, d'une manière ou d'une autre, dans l'Acte final de Helsinki. De nombreuses dispositions opérationnelles ne sont plus pertinentes, mais les principes de base restent valables et les valeurs fondamentales, comme les droits de l'homme et l'égalité souveraine des États, demeurent légitimes, dans une large mesure, pour le règlement pacifique des différends. Les mesures de confiance et de sécurité militaires, qui étaient certes modestes par rapport à ce qu'elles sont aujourd'hui, ont constitué une percée car, pour la première fois, les pays s'étaient engagés à annoncer leurs manœuvres militaires à l'avance afin d'éviter les malentendus et de réduire les risques.

Bien entendu, un des points les plus importants, sans quoi l'OSCE ne serait pas devenue l'organisation internationale qu'elle est aujourd'hui, était qu'il avait été convenu de poursuivre le processus. Au début de la conférence, il n'était pas garanti que tous les États seraient disposés à aller dans ce sens. Certains étaient d'avis que l'Acte final de Helsinki devrait marquer la fin du processus. Mais, en fait, il avait été décidé d'organiser une réunion de suivi à Belgrade. Pourquoi Belgrade ? La Yougoslavie était membre du groupe des pays neutres et non alignés et n'avait pas encore accueilli de réunion (comme l'avaient fait la Suisse et la Finlande). Par ailleurs, elle était très active au sein du mouvement des pays non alignés aux Nations Unies et elle entretenait à l'époque des liens solides avec la région méditerranéenne. Les négociations de Genève concernant l'Acte final de Helsinki étaient donc un début, plutôt qu'une fin, ce qui est, je crois, des plus importants. ■

Après la signature de l'Acte final de Helsinki, Vladimir Bilandzic a participé aux réunions de suivi de la CSCE et aux négociations relatives aux mesures de confiance et de sécurité (MDCS). Il est aujourd'hui Conseiller spécial pour les MDCS à la Mission de l'OSCE en Serbie.

Lectures complémentaires:

*Pour un compte rendu détaillé du processus de la CSCE rédigé par un participant de l'ex Yougoslavie, lire l'ouvrage *Problems of Security and Cooperation in Europe* de Ljubivoje Acimović (Sijthoff & Noordhoff, 1981). Première publication en serbo-croate sous le titre *Problemi bezbednosti i saradnje u Evropi*.*

*Cet article est le troisième d'une série d'articles consacrés à l'Acte final de Helsinki publiés dans *Communauté de sécurité à l'occasion du quarantième anniversaire de ce document fondamental de l'OSCE*. Lire aussi : « Raviver l'esprit de Helsinki » par Lamberto Zannier (numéro 1/2015) et « Qu'advient-il de la deuxième dimension ? » par Kurt P. Tudyka (numéro 2/2015).*



Josip Broz Tito, Président de la République fédérale socialiste de Yougoslavie, à la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe. La Yougoslavie s'était employée à promouvoir l'intégration d'une dimension mondiale dans l'Acte final de Helsinki.

Dans son message aux délégués, le 3 juillet 1973, Tito avait déclaré ceci : « La sécurité et la coopération en Europe ne pourront pas reposer sur des fondations solides tant que, dans le voisinage immédiat de l'Europe et surtout au Moyen-Orient, ainsi que dans d'autres parties du monde, les foyers de conflits et leurs causes ne seront pas éliminés et que les États participants ne respecteront pas, dans leurs relations avec d'autres pays, les mêmes principes que ceux qu'ils adopteront à la Conférence comme base de leurs relations mutuelles. Les États participants, qui constituent la partie la plus développée du monde, devraient, parallèlement, déployer davantage d'efforts à l'avenir pour réduire, dans l'intérêt général comme dans leur propre intérêt, l'écart entre les pays développés et ceux qui le sont moins et entre les pays riches et les pays pauvres, car cet écart est une source constante et dangereuse d'instabilité et de conflit dans le monde. »

L'OSCE en Ukraine

Point de la situation pour la période juillet 2015-janvier 2016

L'OSCE fait face à la crise en Ukraine et dans son voisinage sur de multiples fronts. Le présent aperçu fait suite à ceux qui ont été publiés précédemment dans les numéros 2/2014, 3/2014 et 1/2015 du magazine *Communauté de sécurité*.

Médiation et négociation

Le Groupe de contact trilatéral, qui tient ses réunions à Minsk, se compose des délégués de l'Ukraine, de la Fédération de Russie et de l'OSCE, représentée par Martin Sajdick, Représentant spécial du Président en exercice, et ses quatre groupes de travail sur les questions politiques, sécuritaires, humanitaires et économiques ont poursuivi les efforts qu'ils déploient pour résoudre la crise en Ukraine et dans son voisinage. Le Groupe de contact trilatéral et les représentants de la « République populaire de Donetsk » et de la « République populaire de Lougansk » sont convenus de renouveler le cessez-le-feu dans l'est de l'Ukraine à compter du 1er septembre, mais des pressions croissantes s'exercent depuis novembre 2015. Le 29 septembre, le Groupe de travail sur la sécurité est parvenu à un accord au sujet d'un additif à l'Ensemble de mesures de Minsk, additif qui prévoit le retrait des chars, des pièces d'artillerie de moins de 100 mm et des mortiers d'un calibre allant jusqu'à 120 mm de l'est de l'Ukraine. (L'Ensemble de mesures pour la mise en œuvre des Accords de Minsk a été approuvé par les dirigeants allemand, français, russe et ukrainien le 12 février 2015.)

Les présidents en exercice de l'OSCE, Frank-Walter Steinmeier, Ministre allemand des affaires étrangères (2016), et Ivica Dačić, Ministre serbe des affaires étrangères (2015), le Secrétaire général de l'OSCE Lamberto Zannier, ainsi que le Président de l'Assemblée parlementaire de l'OSCE Ilkka Kanerva ont continué à saisir toutes les occasions pour exhorter à mettre fin aux combats et à s'acquitter des obligations découlant des Accords de Minsk.

Observation

La Mission spéciale d'observation (MSO) de l'OSCE en Ukraine a continué d'observer la situation de sécurité en Ukraine et le retrait d'armes conformément à ce que prévoit l'Additif à l'Ensemble de mesures de Minsk. Elle a continué aussi à dialoguer avec la population dans toute l'Ukraine en vue de réduire les tensions et à publier des rapports quotidiens et thématiques accessibles au public (tout récemment sur l'accès à l'eau et sur l'accès à la justice dans les zones touchées par le conflit).

Afin d'élargir la présence des observateurs à proximité de la ligne de contact, où se produisent la plupart des incidents, la MSO a créé huit bases de patrouille avancées, dont cinq dans des zones contrôlées par le gouvernement – Volnovakha, Krasnoarmiisk, Svitlodarsk (région de Donetsk), Novoaidar et Stanytsia Luhanska (région de Louhansk) – et trois dans des zones échappant à son contrôle – Stakhanov (région de Louhansk), Horlivka et Debaltseve (région de Donetsk).

Depuis le printemps 2015, la MSO a facilité des cessez-le-feu locaux en vue de créer des conditions sûres pour des travaux de réparation d'infrastructures gazières, hydrauliques et électriques cruciales endommagées par les bombardements, tout récemment de la canalisation d'eau à Krasnyi Lyman dans la région de Louhansk le 14 janvier 2016.



Le mandat de la Mission d'observation de l'OSCE aux postes de contrôle frontaliers russes de Goukovo et de Donetsk a été prorogé jusqu'au 30 avril 2016. Les observateurs ont continué à surveiller les mouvements transfrontaliers à ces deux postes de contrôle russes.

Le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) a déployé une mission d'observation électorale en Ukraine pour observer les élections locales qui s'y sont déroulées les 25 octobre et 15 novembre 2015.

Droits et libertés

Dans le cadre de ses activités de projet, le BIDDH a mis l'accent sur le fait que la paix et la sécurité sont intrinsèquement liées à la justice et à la coopération, au progrès de la démocratie et aux droits de l'homme. Au cours du second semestre de 2015, environ 400 parties prenantes ukrainiennes ont bénéficié d'une formation à l'observation des droits de l'homme et des crimes de haine, d'ateliers sur le financement des partis politiques, de réunions sur la participation politique des femmes et de séminaires sur la déontologie parlementaire. Le Bureau a, par ailleurs, facilité le dialogue entre les communautés religieuses et de conviction, les organisations de la société civile et les organes compétents de l'Etat dans les régions de Vinnitsa et d'Odessa, ainsi qu'à Kiev.

La Haute Commissaire pour les minorités nationales (HCMN), Astrid Thors, s'est rendue dans l'ouest de l'Ukraine en juin et dans le sud-est du pays en novembre. En se fondant sur ses conclusions, elle a mis particulièrement l'accent sur la nécessité d'instaurer un cadre institutionnel plus solide pour la politique concernant les minorités et de promouvoir une approche équilibrée des questions de langue et d'identité, notamment en autorisant de multiples points de vue historiques. En septembre, la HCMN a publié, conjointement avec le BIDDH, le rapport sur leur mission d'évaluation des droits de l'homme effectuée en juillet en ce qui concerne la Crimée, bien qu'il n'ait pas été donné suite aux demandes répétées d'accès à la Crimée formulées par la HCMN.

La Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatović, continue d'observer de près la situation en matière de liberté des médias et de sûreté des journalistes en Ukraine, qui demeure préoccupante. En vue d'instaurer la confiance et de favoriser la réconciliation, son bureau a continué d'accueillir une série de tables rondes sur la sûreté de journalistes avec des représentants de syndicats

ukrainiens et russes de journalistes. Ces efforts ont été élargis avec le lancement d'un projet pour que de jeunes journalistes des deux pays travaillent ensemble et relèvent conjointement les défis auxquels les membres des médias sont confrontés dans le climat politique actuel.

La Représentante spéciale et Coordinatrice de l'OSCE pour la lutte contre la traite des êtres humains, Madina Jarbussynova, s'est rendue en Ukraine pour appeler l'attention sur l'accroissement du risque en matière de traite des êtres humains durant la crise. En novembre, son bureau a mis sur pied un cours de formation sur la violence domestique dans les situations de conflit et sur la traite des êtres humains, prévu à Dniepropetrovsk, qui a connu un important afflux de personnes déplacées. Ce cours de formation fait suite aux activités menées en avril et mai pour mobiliser les efforts contre l'esclavage moderne dans les situations de crise à Kiev, Dniepropetrovsk et Kharkiv, qui avaient comporté des sessions de formation à l'intention de formateurs.

Coordonnateur des projets en Ukraine

Le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine a continué à mettre en œuvre des projets en réaction directe et indirecte à la crise. Dans le cadre de son projet pluriannuel destiné à faciliter un vaste dialogue sur le processus de réformes constitutionnelles et sociétales du pays, il a organisé des forums de discussion à Krasnoarmiysk le 30 juillet et à Severodonetsk le 24 septembre.

De concert avec le Secrétariat de l'OSCE, le Coordonnateur a lancé en juillet un projet de formation destiné à aider les intervenants des services publics d'urgence à neutraliser les munitions explosives létales abandonnées dans l'est de l'Ukraine à la suite des hostilités. Dans quatre régions du pays, il a fourni du matériel et dispensé une formation en vue de l'introduction d'un système de gestion de l'information pour l'action antimines, tout récemment dans l'oblast de Kharkiv en décembre.

A l'intention des juges des tribunaux administratifs transférés des régions de Donetsk et de Louhansk, le Coordonnateur a, conjointement avec la Haute Cour administrative de Kramatorsk, organisé le 3 décembre un séminaire consacré à l'application de la jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme.

Autonomisation économique à Jitomir

Toutes sortes de chapeaux

« Je m'appelle Natalya. J'ai grandi dans le village de Troshchyn, puis déménagé à Jitomir pour aller dans une école technique. Maintenant, je suis coususe de chapeaux. »

Cette présentation par elle-même de la plus jeune des femmes employées dans l'entreprise sociale de couture Barvysta, à laquelle le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine apporte un soutien, aurait pu s'achever sur une note beaucoup plus sombre si elle était allée au bout de l'idée de trouver un premier travail à l'étranger.

La ville de Jitomir, dans le nord-ouest de l'Ukraine, n'est pas un endroit où il est facile de gagner sa vie. La région de Jitomir figure parmi les moins bien classées du pays en ce qui concerne la production, les salaires et les emplois (22e sur 25 dans une enquête gouvernementale sur le développement socio-économique en 2015). Elle est connue pour ses usines de couture, mais 2 % seulement des diplômées qualifiées trouvent du travail. Pour celles qui n'ont pas d'expérience pratique, les chances sont quasi nulles. Il n'est donc pas étonnant que beaucoup regardent avec insistance les affiches de recrutement pour un travail à l'étranger qui sont apposées sur tous les lampadaires.

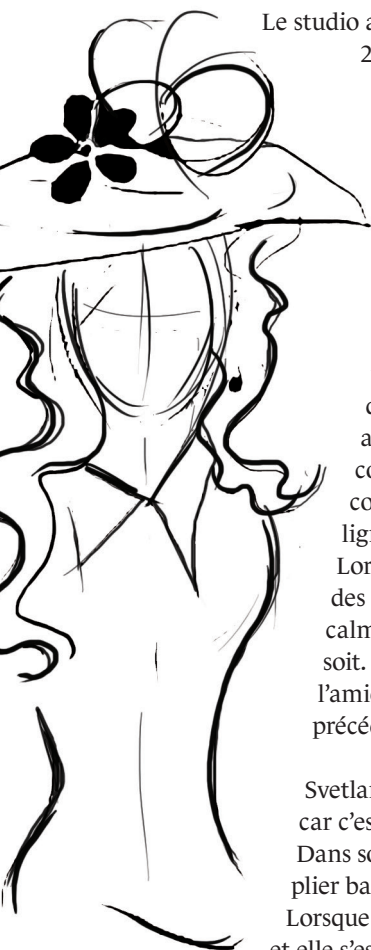
La Pologne est une des destinations les plus populaires, d'après les statistiques de l'Organisation internationale pour la Migration. Toutes les coususes travaillant actuellement dans l'atelier de couture Barvysta (ce mot signifie « coloré » en ukrainien) avaient, du moins auparavant, caressé l'idée d'y trouver un emploi. Non pas que la perspective de quitter le pays était vraiment attrayante ou qu'elles n'étaient pas conscientes des dangers – déception, exploitation, voire traite. « Tout compte fait, nous préférons l'Ukraine », déclare Oksana, 29 ans. Mais d'une manière ou d'une autre, chacune d'elles avait été poussée jusqu'à sa limite et voyait difficilement comment elle pouvait rester.

Pour Oksana, les choses n'avaient pas trop mal commencé. Immédiatement après l'école primaire, sa mère avait réussi à lui trouver un travail consistant à coudre des t-shirts, des tabliers et des uniformes d'enfants. Mais après une série d'emplois décevants, elle était sans le sou, en mauvaise santé et désenchantée. Son premier travail était payé à la pièce. Lorsque les commandes ont cessé, elle l'a quitté. Lors du deuxième, dans une fabrique de chaussures, la colle endommageait ses poumons. Le troisième, consistant à coudre de la literie de bébé, était très mal payé ; le propriétaire ne se souciait pas de développer son affaire. Ces emplois étaient tous les trois au noir. « À Jitomir, tout le monde travaille sans être déclaré. Dans de nombreuses fabriques, vous êtes comme une esclave. Ils peuvent vous passer commande ou pas », dit-elle. Pour aggraver les choses, elle se trouvait dans une situation de violence domestique. Elle songeait à aller en Pologne. De fait, elle est allée jusqu'à se rendre au bureau de recrutement installé dans la grande surface du centre-ville. « Ils ont proposé de me trouver un emploi stable dans une usine de couture – ou peut-être une conserverie ». Elle y serait peut-être allée si elle avait eu les moyens de payer la commission à régler d'avance. Mais elle a alors trouvé sur Internet une publicité pour Barvysta. Celle-ci proposait non seulement un emploi, mais aussi un logement dans un centre d'accueil sûr. Elle a décidé de rester.

Irina Babenko dirige le Centre d'information et de consultation pour les femmes (CICF), qui gère Barvysta. Elle connaît fort bien les risques qu'il y a de travailler à l'étranger. Ces risques sont énumérés, par ordre de gravité, sur le site internet du Centre : endettement, travail illégal, confiscation de documents, isolement du monde extérieur, chantage et maltraitance psychologique ou physique. Mais forte de longues années d'expérience – le CICF aide des femmes en détresse depuis 2000 – elle sait aussi que, souvent, ces mises en garde ne sont guère dissuasives. Tout risque perd de son acuité pour ceux qui se trouvent dans une impasse lorsqu'ils considèrent la réalité actuelle. Un changement ici et maintenant peut être plus efficace : une amélioration, même légère, de ce qui semble être une situation invivable peut transformer celle-ci en une situation où la vie peut continuer. Tel est le raisonnement qui sous-tend Barvysta.

1. Enquête du Ministère ukrainien du développement régional publiée en octobre 2015.

Barvysta a commencé avec quelques vieilles machines à coudre dont disposait le CICF et une idée : si les équipements pouvaient être complétés et modernisés suffisamment pour permettre de produire professionnellement, ils pourraient servir à lancer un petit atelier commercial. Ce dernier pourrait offrir un emploi à des victimes de la traite ou à des personnes qui pourraient y être exposées. Dans le même temps, les recettes pourraient servir à financer d'autres activités du CICF en matière de lutte contre la traite des êtres humains.



Le studio a commencé à fonctionner en août 2015. Il est encore très petit avec les cinq femmes qu'il a recrutées jusqu'ici. Mais pour chacune de ces femmes, il a apporté quelque chose de crucial pour remettre leur existence sur les rails : premier emploi officiel sans expérience préalable, reconversion avec acquisition de nouvelles compétences concurrentielles, salaire régulier et répit par rapport à un environnement de travail abusif. Une couseuse plus ancienne a montré aux employées comment coudre les chemises et les corsages, qui constituent la première ligne de production de l'atelier. « Lorsque nous avons commencé à coudre des corsages, Aliona nous a tout montré calmement – sans crier ni jeter quoi que ce soit. C'est très inhabituel », déclare Inna, l'amie qu'Oksana a connue dans un emploi précédent.

Svetlana vient de plus loin que ses collègues, car c'est une personne déplacée de Donetsk. Dans son cas, Barvysta lui a évité d'avoir à plier bagages et de s'en aller à nouveau.

Lorsque la guerre a éclaté, son mari est parti et elle s'est retrouvée seule avec deux enfants.

Elle a envoyé ceux-ci vivre avec sa tante à Jitomir.

Ses parents y sont venus eux aussi après que son père eut échappé de justesse à la mort lorsqu'une bombe a explosé dans leur cour. Elle est restée en arrière pour s'occuper de la maison et conserver son emploi aussi longtemps qu'elle le pouvait. Elle travaillait comme ingénieur de procédé, emploi qu'elle avait détenu pendant 15 ans. En janvier, elle est venue à Jitomir pour rejoindre sa famille – et entamer une nouvelle vie.

Trouver un emploi dans les chemins de fer s'est révélé impossible : « je suis allée voir toutes les compagnies de la région, j'ai été testée, je suis allée à des entretiens, mais je n'ai pas pu trouver un poste. Des réductions d'effectifs sont en cours. Ils transforment la société nationale des chemins de fer en une société par actions », dit-elle. Six mois plus tard, estimant qu'il n'était pas possible d'abuser plus longtemps de l'hospitalité de sa tante, elle a déménagé avec ses parents et ses enfants dans un deux pièces. Les enfants allaient à l'école. Elle n'avait toujours pas de travail. Comment les nourrir ? Que devait-elle faire ? Elle a songé à aller à Kiev. Elle a aussi songé à aller en Pologne où des membres de sa famille travaillent dans des élevages de volailles. Finalement, sa formation antérieure de couseuse – durant ses études, elle avait travaillé pendant six mois dans une usine de couture – l'a aidée à se tirer d'affaire. Un prêtre, pour qui elle avait cousu quelques vêtements, l'a présentée au CICF et, en août, elle est entrée à Barvysta.

« Que signifie Barvysta pour moi ? Avant tout un emploi. Le salaire est maigre comparé à ce que je gagnais auparavant, mais avec les allocations sociales que je touche pour les enfants, je peux joindre les deux bouts. Mais Barvysta c'est plus que cela – les avantages sont aussi psychologiques. Nous tous qui sommes réunies ici avons des destinées intéressantes, des cheminements difficiles. Nous nous soutenons toutes les unes les autres et cela aide. Quand nous aurons amélioré nos compétences professionnelles, quand le processus de vente aura gagné en efficacité et quand on achètera nos produits, j'espère que nos salaires augmenteront également. Je pense que beaucoup de gens brillants travaillent à ce projet et je suis convaincue que nous pouvons en faire une réussite », explique Svetlana.

Les entreprises sociales sont des compagnies et doivent, de ce fait, gagner de l'argent. Leur objectif réel n'est cependant pas de faire des profits, mais de changer la vie des gens. Cela les rend compliquées à gérer, notamment en Ukraine, où elles sont encore rares et où les lois et règlements pertinents ne sont pas en place.

C'est là que l'OSCE entre en scène. Le Coordonnateur des projets en Ukraine connaît bien la question de l'autonomisation économique et peut s'appuyer sur le savoir-faire d'entreprises sociales établies de longue date dans d'autres États participants qui ont fourni avec succès des emplois à des handicapés. Parallèlement, l'équipe possède des années d'expérience acquise en aidant le gouvernement et les ONG à prévenir la traite des êtres humains.

En 2014, le Coordonnateur a lancé un projet visant à adapter le modèle de l'entreprise sociale en vue d'aider des personnes exposées au risque de traite. Il aide plusieurs ONG ukrainiennes luttant contre la traite à réaliser leurs idées de création d'entreprises – Barvysta en est un exemple. Parallèlement, il préconise, en soutien aux entreprises sociales, une réforme législative qui puisse aider à rendre leurs activités viables.

Les entreprises sociales ne sont pas destinées à remplacer les entreprises normales. Ce sont des outils d'intervention sociale. Les gens en retirent ce dont ils ont besoin et, une fois revigorés, ils repartent. Parfois, cependant, ce dont quelqu'un a le plus besoin c'est de ne pas être poussé à repartir rapidement. Anna est la dernière arrivée à Barvysta. Mais, en fait, c'est son deuxième séjour au CICF. La vie d'Anna, handicapée de naissance, est une litanie de mauvais traitements. Elle a passé sa jeunesse dans des orphelinats et centres d'accueil publics de Kiev, en rêvant d'avoir une famille. Une femme qui proposait de réaliser ce rêve l'a prise avec elle, mais elle l'a vendue à un gang criminel. Pendant longtemps, privée de ses documents, elle a fait la manche dans les rues de Kiev. De sa propre initiative, elle a contacté l'Organisation internationale pour la Migration, qui l'a envoyée en réhabilitation au CICF à Jitomir. Elle y est restée pendant quatre ans, dans le centre d'accueil géré par le CICF, et a acquis des connaissances élémentaires en informatique.

Mais en 2010, le CICF s'est vu couper son financement, et le centre d'accueil semblait devoir être fermé. Anna a déménagé pour aller habiter chez des amis, d'abord à Jitomir, puis à Volodarsk-Volynsk et ensuite à Louhansk. Dans cette dernière ville, elle a disparu des radars, et ce pendant des années. Le CICF a perdu contact avec elle en 2012. En novembre 2015, Babenko a reçu l'appel téléphonique suivant : « Irina Germanovna, sauve-moi ! » Cet appel venait d'Odessa.

Aнна a été retrouvée dans la rue Deribassovskaya, par un froid extrême, les mains et les jambes nues. Elle était tombée entre les mains de trafiquants qui l'avaient forcée à mendier dans la rue du matin à la nuit. Elle avait réussi, on ne sait trop comment, à se procurer un téléphone et à appeler lors d'une de ses rares pauses pour aller aux toilettes. Le CICF a mobilisé ses contacts à Odessa, qui l'ont récupérée dans les rues et l'on fait monter dans le dernier bus en partance. Maintenant, elle est de retour au CICF et fait partie de Barvysta. « Elle nous aidera pour notre publicité en envoyant des informations sur la compagnie et nos habits. Il y a donc du travail pour elle ici », explique Babenko. « Mais il faut d'abord qu'elle aille mieux, après tout ce qu'elle a vécu. »

L'histoire d'Anna illustre l'avantage que présentent les entreprises sociales par rapport aux programmes sociaux, qui sont tributaires des fonds de donateurs. Elles peuvent assurer la pérennité indispensable lorsque le bien-être des gens est en jeu. L'OSCE veille tout particulièrement à dispenser à Barvysta et à d'autres entreprises qu'elle soutient toute la formation dont elles ont besoin pour établir des plans d'activité solides pour le long terme.

Le budget de l'OSCE prévoit l'octroi d'un tel soutien pendant cinq ans, mais Barvysta n'est pas un projet assorti d'une date d'achèvement. Pour la première fois de sa vie, Anna, lorsqu'on lui a demandé combien de temps elle allait rester, a pu répondre « peut-être pour toujours ».

Pour Oksana, et Inna, un mois et demi a suffi ; elles sont maintenant allées travailler ailleurs. « Il était temps d'essayer autre chose et il y a peut-être d'autres personnes qui ont davantage besoin de Barvysta. Ils nous ont aidées à rédiger notre curriculum – je ne savais pas comment faire auparavant. Et ils nous appelées pour nous demander comment nous allions », dit Oksana.

Svetlana se voit retourner à Donetsk à l'avenir, mais plus comme ingénieur des chemins de fer. Son travail à Barvysta est plus qu'un pis-aller, car il lui offre maintenant la chance de se réorienter. « Je me sentais bien aux chemins de fer, mais maintenant j'aime coudre. Je veux me perfectionner dans ce domaine. La confection m'intéresse aussi. »

Natalya continuera à progresser comme cousseuse de chapeaux. Elle s'est déjà arrangée pour apporter ses modèles à Barvysta et un jour elle ouvrira son propre studio. « Je confectionnerai des chapeaux, des chapeaux d'enfants, de femmes, d'hommes – toutes sortes de chapeaux. »

Le projet intitulé « Prévention de la traite des êtres humains en Ukraine grâce à l'autonomisation économique des personnes vulnérables » est exécuté par le Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine, pour lequel il bénéficie d'un soutien financier des gouvernements canadien et norvégien. Il a pour but d'offrir de nouvelles possibilités économiques à des victimes de la traite et à des groupes vulnérables, y compris les personnes déplacées, ainsi que de rendre les ONG mieux à même de fournir durablement des services aux victimes de la traite.

Le présent article se fonde sur les informations communiquées par Igor Sergeiev, responsable national de projet au bureau du Coordonnateur des projets de l'OSCE en Ukraine. Note : le nom des employées de Barvysta a été modifié afin de préserver leur anonymat.

LE MAGAZINE DE L'OSCE

COMMUNAUTÉ DE SÉCURITÉ

Dossier :
numéro 3-4/2015



Entretien avec Frank-Walter Steinmeier Président en exercice de l'OSCE en 2016

Vous aviez déclaré, à la Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE à Belgrade, que l'Organisation navigue dans des eaux agitées. À quel style de commandement doit-on s'attendre de la part du capitaine du navire en 2016 ?

Le prêtre jésuite italien du 16^e siècle, Claudio Acquaviva, écrivit jadis ceci : « Fortiter in re, suaviter in modo », ce qui signifie « Fermeté dans l'action, douceur dans la manière ». Tous les États participants se sont engagés à respecter un vaste ensemble de principes, à commencer par l'Acte final de Helsinki et son « Décalogue », et tous ont confirmé leur adhésion aux principes de l'OSCE à plusieurs reprises depuis lors, dans la Charte de Paris en 1990 et, plus récemment, dans la Déclaration commémorative d'Astana. Nous ne ferons pas de compromis sur ce fond. Dans le même temps, « l'esprit de Helsinki » nous dicte une méthode claire reposant sur un dialogue constant et une approche coopérative. Durant notre Présidence de l'OSCE, nous mettrons donc l'accent sur trois domaines : renouvellement du dialogue, rétablissement de la confiance et restauration de la sécurité.

En cette année anniversaire de l'Acte final de Helsinki, des principes fondamentaux de la sécurité européenne, tels énoncés dans le document fondateur de l'OSCE, continuent d'être enfreints. Quelle sera votre stratégie pour remédier à cela ?

La violation des principes de l'OSCE et du droit international doit être appelée par son nom, cela va de soi. Cependant, nous devons tout faire pour percer le silence qui se répand en Europe : en cette période de crise grave, nous devrions, plus que jamais, suivre strictement le chemin qui avait été tracé par le processus de la CSCE et engager sérieusement un dialogue en rétablissant la confiance et en restaurant la sécurité. Toute autre démarche ne ferait qu'accroître les clivages que l'on observe actuellement sur le continent européen.



Dans le cadre de quelles structures un dialogue digne de ce nom pourrait-il être rétabli au sein de l'OSCE ?

La facilitation du dialogue, en particulier en période agitée, est l'une des principales raisons d'être de l'OSCE. Les diverses plateformes que l'Organisation met à disposition à cette fin sont l'un de ses grands atouts. Au cours de ces dernières décennies, l'OSCE a créé des enceintes éprouvées dans toutes ses dimensions et nous nous appuyerons sur ces cadres de dialogue bien établis.

Nous prévoyons aussi, tout au long de l'année, une série de manifestations de la Présidence, au niveau politique comme au niveau des experts, en maintenant clairement le cap vers la Réunion du Conseil ministériel à Hambourg. Le lieu de cette grande réunion ministérielle annuelle des ministres de l'OSCE est bien choisi : aucune autre ville d'Allemagne ne symbolise l'ouverture au monde, la tolérance et les liens internationaux aussi bien que Hambourg.

Avez-vous des propositions à faire pour que l'OSCE puisse réagir plus efficacement aux crises ?

La crise en Ukraine et dans son voisinage a montré que l'OSCE pouvait mettre à notre disposition des instruments essentiels pour assurer une désescalade en période de crise, en particulier avec la création rapide et le prompt déploiement de la Mission spéciale d'observation en Ukraine au printemps de 2014. Une coopération efficace entre les États participants de l'OSCE est possible lorsque la volonté politique nécessaire existe. Nous devons nous employer à faire en sorte que l'OSCE soit prête à s'acquitter de son mandat en matière de sécurité et à mener à bonne fin ses tâches opérationnelles. Compte tenu de cela, nous devrions passer en revue un certain nombre de processus et de structures de l'Organisation, en particulier dans les domaines de l'alerte précoce, de l'analyse des conflits, de la médiation et des capacités opérationnelles. Nous nous efforcerons donc d'engager un processus d'examen des

capacités de l'OSCE en matière de réaction aux crises et de gestion de ces dernières à tous les stades du cycle d'un conflit, tout en nous interrogeant sur l'adéquation des moyens financiers. Nous devrions être conscients du fait qu'un manque de ressources réduirait l'efficacité de l'OSCE sur le terrain.

Quelles mesures l'OSCE devrait-elle prendre pour réduire les risques militaires ?

Nous devons revitaliser les mesures de confiance et de sécurité et la maîtrise coopérative des armements, qui nous ont aidés à réduire les risques militaires par le passé. Vu l'augmentation de l'activité militaire dans l'espace de l'OSCE, elles sont plus nécessaires que jamais. Malheureusement, les instruments dont nous disposons – en l'occurrence ceux du Document de Vienne – n'ont pas été adaptés aux réalités militaires et aux défis actuels depuis pas mal de temps. C'est la raison pour laquelle cette actualisation indispensable est une de nos priorités en 2016.

Adapté à la situation actuelle, le Document de Vienne peut continuer à jouer un rôle précieux dans la réduction des risques militaires qui se posent aujourd'hui. Au travers de l'échange obligatoire d'informations, de la notification préalable de certaines activités militaires ou de la possibilité de s'observer mutuellement, il peut aider à renforcer la transparence des forces armées et, en particulier, des activités militaires. Il peut ainsi contribuer à éviter certains des grands risques liés à l'environnement de sécurité actuel, à savoir les mauvaises interprétations dangereuses et l'escalade involontaire.

Vous avez choisi de vous concentrer sur la bonne gouvernance pour le Forum économique et environnemental de cette année. Pourquoi ?

La bonne gouvernance est une condition préalable pour une connectivité et des échanges économiques plus étroits. Elle joue un rôle essentiel pour ce qui est de la lutte contre la corruption, de la création de conditions plus favorables à l'investissement et du règlement des problèmes liés à la gouvernance environnementale et à la migration de main-d'œuvre. Nous accorderons donc une large place à ces aspects, dans le cadre tant du Forum économique et environnemental que d'une conférence d'affaires, qui se tiendra à Berlin en mai.

Nombre de défis sécuritaires – dont le défi majeur de la migration – auxquels nos sociétés sont confrontées aujourd'hui proviennent de l'extérieur de l'espace de l'OSCE. Comment l'Organisation peut-elle les relever ?

Nos sociétés sont en effet confrontées à plusieurs défis et menaces de grande ampleur, dont les causes profondes sont externes. Il en va ainsi de la migration, mais aussi du terrorisme international, de la radicalisation, du trafic de drogues et de la traite des êtres humains.

Outre les nombreux programmes et activités que l'OSCE exécute sur le terrain, je considère que les partenaires pour la coopération sont des acteurs essentiels pour s'attaquer ensemble à ces problèmes. La conférence avec les partenaires méditerranéens, tenue en Jordanie en octobre 2015, nous a offert un très bon point de départ pour approfondir le dialogue transrégional et coordonner nos efforts face à ces défis grandissants.

Comment voyez-vous le rôle de l'OSCE dans la lutte contre le terrorisme ?

Les terribles attentats dont nous avons été témoins ces derniers mois et ces dernières années ont clairement montré que la coopération bilatérale et multilatérale, ainsi que l'échange de meilleures pratiques, doivent être considérablement renforcés. Je suis convaincu que l'OSCE peut faciliter ces échanges indispensables, tant au niveau politique qu'au niveau des experts. En ayant plus particulièrement en vue la menace posée par le djihadisme, nous préparons une conférence pour 2016 qui devrait porter essentiellement sur les combattants étrangers de retour dans leurs pays et sur les défis énormes que soulève leur réintégration dans nos sociétés.

Avons-nous besoin aujourd'hui d'une OSCE plus forte, notamment sur le plan financier ?

Dans l'environnement difficile actuel, l'OSCE a démontré qu'elle était indispensable comme enceinte de dialogue et comme gestionnaire de crise reconnu, en particulier en Ukraine. Selon nous, il conviendrait de préserver ces capacités considérables et, le cas échéant, de les mettre à niveau afin de les adapter aux exigences futures. Cela devrait aller de pair, à mon avis, avec la mise à disposition des ressources humaines et financières nécessaires pour permettre à l'Organisation de mener à bonne fin les tâches qui lui sont confiées. Plus d'OSCE pour moins d'argent ne me paraît pas être un concept prometteur.

DE FR EL G B MC

« Les États participants ont reconnu une fois de plus que l'OSCE, avec son concept de sécurité englobant les dimensions politico-militaire, économique-environnementale et humaine de la sécurité, est particulièrement bien placée pour améliorer les relations entre les États participants et les conditions de vie de leurs citoyens, collectivement et individuellement. »

- Ivica Dačić, Président en exercice de l'OSCE en 2015, Ministre serbe des affaires étrangères, dans sa déclaration de clôture de la Réunion du Conseil ministériel, le 4 décembre 2015

2015



Réunion du Conseil ministériel de l'OSCE de 2015

Documents finals

Décision sur les dates et le lieu de la prochaine réunion du Conseil ministériel de l'OSCE

Déclaration ministérielle sur le renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme à la suite des récents attentats terroristes

Déclaration ministérielle sur la prévention et la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme

Déclaration sur les activités de l'OSCE en soutien aux efforts déployés au niveau international pour lutter contre le problème mondial de la drogue

Déclaration sur la jeunesse et la sécurité

Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 »



Réunion du Conseil ministériel tenue à Belgrade

Se parler malgré tout

Une seule décision a été adoptée à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Belgrade les 3 et 4 décembre 2015 : celle de se réunir à Hambourg l'année prochaine. Les documents qui auraient permis à l'Organisation de progresser sur des questions telles que la migration, l'égalité entre les sexes, le développement durable, la gestion de l'eau et la prévention de la torture n'ont pas recueilli le consensus qui est indispensable pour toutes les décisions prises par l'OSCE.

La Réunion du Conseil ministériel de 2015 a toutefois été mise activement à profit pour s'entretenir de questions difficiles et urgentes. Quarante-deux ministres des affaires étrangères y ont participé et ont profité de l'occasion pour tenir une multitude de réunions bilatérales et multilatérales. Le Ministre des affaires étrangères de la Fédération de Russie et son homologue turc se sont entretenus pour la première fois depuis la destruction en vol de l'avion de chasse russe à proximité de la frontière entre la Syrie et la Turquie. Au cours d'un déjeuner de travail informel donné par le Président en exercice, les chefs de

délégation ont réfléchi en commun aux moyens de consolider à nouveau la sécurité européenne.

Cette Réunion du Conseil ministériel a fait ressortir ce que beaucoup affirment depuis des années : le succès de la réunion qui, en décembre, marque l'aboutissement du travail de chacune des présidences assurées à tour de rôle pendant une année ne devrait pas se mesurer à l'aune du nombre de nouveaux documents qui sont adoptés. L'OSCE dispose d'un vaste corpus de décisions, appelées communément « engagements », qui orientent et continueront d'orienter les travaux de l'Organisation sur une vaste gamme de questions. Il aurait cependant été utile de formuler de nouvelles orientations compte tenu des nombreux développements intervenus. De la même manière, un résultat plus tangible aurait motivé davantage les experts de l'OSCE œuvrant dans les différents domaines thématiques et relancé les travaux de l'Organisation. Mais il y a déjà beaucoup à faire pour soutenir la mise en œuvre des engagements existants sans en ajouter de nouveaux.

Le Conseil ministériel offre d'abord et avant tout l'occasion aux États participants de se réunir à un niveau politique élevé pour examiner les graves questions de sécurité auxquelles la région est confrontée. C'est la raison pour laquelle certains des participants au Conseil ministériel de l'OSCE de 2015 sont sortis de la réunion en étant plus optimistes qu'à leur arrivée. Le lecteur trouvera ci-dessous un échantillon des attentes exprimées et des réflexions émises au cours de la réunion.

« L'Organisation traverse une crise difficile, nous le savons tous, mais le message positif que nous avons entendu au cours de ces deux journées passées ici à Belgrade, c'est que chacun d'entre nous est conscient de l'importance de l'OSCE et de l'importance de relancer le dialogue. C'est un élément essentiel, et nous verrons comment nous pourrions développer cet aspect.

S'agissant de la crise en Ukraine et dans son voisinage, on a émis en particulier l'idée que nous adhérons tous strictement aux accords de Minsk en veillant à ce que toutes les parties les respectent. Voilà pour le côté positif.

Autre élément important de la réunion, de nombreuses délégations, presque toutes, se sont accordées à reconnaître que, pour faire face aux multiples défis auxquels la région est confrontée – il était question de terrorisme, mais aussi de migration – nous devons être unis.

Tous ces éléments réunis, à savoir la situation en Ukraine, les perspectives que nous offrent les accords de Minsk et le souci que nous avons tous de conjuguer nos efforts, sont ce qui nous permet, tournés vers l'avenir, de faire preuve d'un peu plus d'optimisme maintenant que lors de notre arrivée à Belgrade. »

– Ignacio Ybáñez, Secrétaire d'État espagnol aux affaires étrangères



« La présente Réunion du Conseil ministériel se déroule dans un contexte très

complexe, qui, comme vous le savez, est marqué par le phénomène terroriste. À côté de cela, nous avons cet énorme afflux de migrants et de réfugiés, la crise en cours en Ukraine et dans son voisinage et, bien entendu, les conflits qui persistent dans la région de la mer Noire.

Nos attentes, en résumé, sont les suivantes : la Roumanie, en sa qualité de pays assumant la présidence du Comité de sécurité de l'OSCE, a fait tout son possible pour faciliter l'adoption, à la présente Réunion du Conseil ministériel, d'une décision sur la lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme. Nous espérons, par ailleurs, que la Réunion du Conseil ministériel permettra d'adopter un document sur le rôle de l'OSCE en Ukraine, dans lequel l'importance que revêt le rétablissement du respect des principes fondamentaux que sont l'intégrité territoriale du pays, sa souveraineté et son indépendance serait soulignée.

Nous espérons assurément que la présente Réunion du Conseil ministériel permettra d'accomplir des progrès tangibles dans le règlement des conflits prolongés, comme celui qui se déroule en République de

Moldavie, et nous espérons que, s'agissant de ce conflit en particulier, une déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » sera adoptée. »



– Lazăr Comănescu, Ministre roumain des affaires étrangères

« Nous traversons une période préoccupante et complexe, en Europe, mais aussi partout dans le monde. Ce Conseil ministériel montre que l'OSCE est utile et crédible. C'est la principale organisation pour le dialogue sur la sécurité en Europe.

La Mongolie est un État participant de l'OSCE situé en Asie. Nous pensons que la sécurité en Europe et la sécurité en Asie sont indivisibles.

Aujourd'hui, l'OSCE est une organisation de sécurité non seulement pour l'Europe, mais aussi pour l'Eurasie, dont la Mongolie. Il est des plus importants de continuer de remédier aux problèmes de sécurité communs aux pays eurasiens.

Nous accordons donc beaucoup d'intérêt aux débats qui se tiennent ici, de même qu'aux résultats obtenus. Je ne pense pas seulement aux documents finals, mais aussi aux contacts qui sont noués et aux discussions que nous avons. À l'avenir également, l'OSCE restera pour nous la principale enceinte pour des pourparlers internationaux sur des questions de sécurité. »

– Lundeg Purevsuren, Ministre mongol des affaires étrangères



Renforcement des efforts de lutte contre le terrorisme

Deux déclarations sur la lutte contre le terrorisme ont été adoptées lors de la Réunion du Conseil ministériel de Belgrade. Elles s'intitulent « Renforcement des efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme à la suite des récents attentats terroristes » (MC/DOC/3/15) et « Prévention et lutte contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme » (MC.DOC/4/15). Ces déclarations soulignent l'engagement des États participants de rester unis dans la lutte contre le terrorisme et d'agir énergiquement à cet égard. Elles réaffirment toutes deux le rôle de chef de file que joue l'Organisation des Nations Unies dans les efforts internationaux de prévention et de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent.

Afin de renforcer les efforts déployés par l'OSCE pour lutter contre le terrorisme, les États participants sont convenus de continuer à mettre pleinement en œuvre leurs engagements dans ce domaine, y compris ceux qui ont trait au phénomène des combattants terroristes étrangers, à empêcher et réprimer le financement du terrorisme et le recrutement de membres de groupes terroristes, à mettre fin à la livraison d'armes aux terroristes, ainsi qu'à se conformer à leurs obligations en vertu du droit international. Ces dernières découlent notamment de la Charte des Nations Unies, de la résolution 2170 du Conseil de sécurité des Nations Unies condamnant les violations des droits de l'homme par des groupes extrémistes en Iraq et en Syrie, de sa résolution 2178 sur les combattants terroristes étrangers, de sa résolution 2199 sur le financement illicite d'organisations terroristes, de sa résolution 2249 sur la prévention et la répression des actes terroristes ainsi que du droit international des droits de l'homme, du droit international des réfugiés et du droit international humanitaire.

Lutter contre l'extrémisme violent et la radicalisation qui conduisent au terrorisme conformément à une approche multidimensionnelle constitue désormais un domaine d'action stratégique privilégié dans le cadre des efforts déployés par l'OSCE pour combattre le terrorisme. Les États participants ont convenu que l'approche globale et coopérative de la sécurité adoptée par l'Organisation offre des avantages comparatifs dans la lutte contre le terrorisme en permettant de déterminer les conditions propices au terrorisme, y compris l'extrémisme violent, et de s'y attaquer dans le cadre de l'ensemble des instruments et structures pertinents de l'OSCE. Ce consensus assure en particulier une visibilité accrue à l'OSCE à la suite du débat de haut niveau sur la lutte contre l'extrémisme violent qui a eu lieu en marge de l'Assemblée générale des Nations Unies et eu égard au fait qu'un plan d'action des Nations Unies sur la prévention de l'extrémisme violent devrait être adopté en 2016.

Lutte contre le problème mondial de la drogue

La Déclaration du Conseil ministériel sur les activités de l'OSCE en soutien aux efforts déployés au niveau international pour lutter contre le problème mondial de la drogue (MC.DOC/2/15) souligne le large consensus existant entre les États participants pour continuer à s'attaquer de concert aux menaces que posent les drogues illicites pour leur sécurité et leur stabilité. Elle reconferme le Concept de l'OSCE pour lutter contre la menace posée par les drogues illicites et le détournement des précurseurs chimiques (PC.DEC/1048) et adresse un important message politique sur la contribution de l'OSCE à la préparation par l'Organisation des Nations Unies de la session extraordinaire à venir de l'Assemblée générale des Nations Unies sur le problème mondial de la drogue. Elle réaffirme le rôle joué en matière d'exécution par les trois conventions internationales des Nations Unies sur le contrôle des drogues (1961, 1971 et 1988) ainsi que la volonté des États participants d'atteindre les objectifs et buts énoncés dans la Déclaration politique et le Plan d'action des Nations Unies adoptés à Vienne en 2009 sur la coopération internationale en vue d'une stratégie intégrée et équilibrée de lutte contre le problème mondial de la drogue.

En 2016, les structures exécutives de l'OSCE continueront à faciliter la poursuite du renforcement de la coopération internationale pour atteindre les objectifs énoncés dans ces déclarations ainsi qu'à fournir l'assistance nécessaire aux États participants intéressés.

Jeunesse et sécurité

Les membres du Conseil ministériel ont pris note des efforts déployés par les présidences en exercice actuelle et précédentes de l'OSCE et souligné combien il importe de favoriser la mise en œuvre des engagements de l'OSCE relatifs à la jeunesse, notamment en ce qui concerne l'éducation et le rôle que les jeunes peuvent jouer pour aider les États participants à mettre en œuvre les engagements de l'Organisation.

Pour un nouveau départ dans le règlement du conflit transnistrien

Les pourparlers concernant le règlement du conflit entre la Moldavie et la région sécessionniste de Transnistrie se sont tenus pour la première fois au format « 5+2 » en 2005. Ce format associe les parties (Transnistrie et Moldavie) avec l'OSCE, la Russie et l'Ukraine comme médiateurs et l'Union européenne et les États-Unis d'Amérique comme observateurs. L'OSCE préside les négociations.

Malgré tous les efforts de la Présidence et de la Mission en Moldavie, aucune réunion à « 5+2 » n'a pu être organisée en 2015. La Déclaration ministérielle sur les négociations relatives au processus de règlement transnistrien au format « 5+2 » réaffirme toutefois la volonté de poursuivre un véritable dialogue en vue de résoudre à terme le conflit transnistrien. Elle offre ainsi une base solide à la Présidence allemande et au Représentant spécial du Président en exercice, Cord Meier-Klodt, pour poursuivre ces efforts en 2016.

Conférence parallèle de l'OSCE à l'intention de la société civile

L'auto-évaluation de la Présidence, une tradition nouvelle

La Conférence parallèle de l'OSCE à l'intention de la société civile, organisée tous les ans à la veille de la Réunion du Conseil ministériel pour servir de miroir aux États participants en ce qui concerne la mise en œuvre des engagements relatifs à la dimension humaine, est devenue une tradition. La première a eu lieu en 2010 à l'occasion du Sommet de l'OSCE tenu à Astana. Réuni à nouveau à Vilnius l'année suivante, un groupe restreint d'organisations de la société civile (OSC) a créé la Plateforme de solidarité civique, dont le nombre des membres est passé depuis à 80 OSC et qui organise non seulement les réunions annuelles, mais aussi d'autres manifestations et campagnes tout au long de l'année.

Malheureusement, cette fois-ci à Belgrade, la liste des tendances alarmantes est longue à nouveau. Les militants ont traité du rétrécissement de l'espace accordé à la société civile, des défis posés par la migration, de la prévention de la torture et des disparitions forcées, ainsi que de la liberté d'expression – question pour laquelle la Représentante de l'OSCE pour la liberté des médias, Dunja Mijatovic, a participé aux débats en tant qu'oratrice invitée. Ils ont soumis leurs recommandations, y compris la « Déclaration de Belgrade : la liberté d'expression menacée », aux représentants de la Troïka de l'OSCE pour examen par le Conseil ministériel.

Une autre tradition a été inaugurée en 2014 sous la Présidence suisse de l'OSCE. Cette année-là, la Suisse a été la première à donner suite à la proposition de la Plateforme de solidarité civique tendant à ce que la Présidence procède à une auto-évaluation de sa propre performance dans le domaine des droits de l'homme. La Serbie a accepté de suivre cet exemple lorsqu'elle a pris la présidence de l'Organisation en 2015.

Conformément à la méthodologie appliquée par la Suisse et suivie par la Serbie, le processus d'auto-évaluation comprend trois parties : rapports d'institutions indépendantes, observations des OSC et réponses des ministères et services gouvernementaux compétents. À la Réunion de Belgrade, la coalition d'OSC serbes chargée d'observer la Présidence serbe, sous la conduite du Comité Helsinki pour les droits de l'homme en Serbie, a présenté ses observations écrites, ce qui a marqué la fin de la deuxième étape du processus.

Le Ministère serbe des affaires étrangères a appliqué les mêmes critères que la Suisse pour déterminer dans quels domaines il devait être procédé à l'auto-évaluation : il devait s'agir de questions sur lesquelles l'OSCE avait publié des rapports au cours des cinq années précédentes. Le Ministère a choisi l'égalité entre les sexes, les élections, la liberté de réunion et la situation des Roms. La coalition d'OSC y a ajouté trois sujets qu'elle jugeait importants : la liberté d'expression, la situation des minorités nationales et la protection des défenseurs des droits de l'homme.

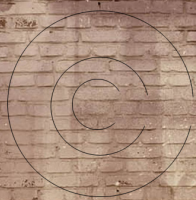
Les évaluations et recommandations soumises au Gouvernement serbe dans le rapport des OSC de 51 pages sont détaillées et nombreuses. Nous n'en citerons que quelques-unes : modifications de la loi électorale afin de permettre aux membres des minorités ethniques de représenter leurs intérêts et, d'une manière générale, vaste politique d'intégration des minorités ; loi sur la liberté de réunion (il n'y en a pas actuellement en Serbie) ; nouvelles mesures d'inclusion sociale des Roms en se servant comme modèle du mécanisme efficace de médiation sanitaire ; paysage médiatique exempt de pressions sur les patrons de presse, les rédacteurs en chef et les journalistes ; et environnement dans lequel les défenseurs des droits de l'homme peuvent agir sans crainte de représailles.

La coalition d'OSC formule également des observations sur le processus même d'auto-évaluation. Elle recommande de ne pas restreindre les sujets à ceux qui ont été traités dans les rapports de l'OSCE, car d'autres peuvent être plus urgents. Et elle suggère de mener à bonne fin le processus de retour d'information des OSC dès le début d'une Présidence afin que l'année du mandat puisse être utilisée pour mettre en œuvre les recommandations et commencer à en observer l'application. Les réponses des ministères compétents doivent encore être communiquées.

Lectures complémentaires :

Documents issus de la Conférence parallèle de l'OSCE de 2015 à l'intention de la société civile, y compris le retour d'information de la coalition d'OSC pour l'observation de la Présidence serbe de l'OSCE : www.helsinki.org.rs/hrights_t12.html

Pour de plus amples informations sur la Plateforme de solidarité civique, voir : www.civicsolidarity.org



Le Groupe de personnalités éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun

Relancer la sécurité européenne

C'est à la Réunion du Conseil ministériel tenue à Bâle en décembre 2014 que le Président en exercice de l'époque, le Ministre suisse des affaires étrangères Didier Burkhalter, a, au nom de la Troïka de l'OSCE, créé le Groupe de personnalités éminentes sur la sécurité européenne en tant que projet commun. Un an plus tard, le rapport final sur les délibérations de ce groupe de personnalités politiques et d'experts chevronnés de toute la région de l'OSCE, intitulé « Back to Diplomacy », a suscité un vif intérêt à la Réunion du Conseil ministériel accueillie par la Présidence serbe à Belgrade. Présenté le premier jour de la Réunion, il a été débattu lors du traditionnel déjeuner ministériel, tandis qu'une manifestation parallèle spéciale et une conférence de presse y ont été consacrées. L'Ambassadeur Wolfgang Ischinger, qui a présidé le Groupe, a résumé ainsi les principaux éléments à retenir dans ce rapport :

« Chacun des membres du Groupe a convenu que la situation actuelle représente effectivement, pour la sécurité européenne, le défi le plus grave et le plus dangereux que nous ayons connu depuis la désintégration de l'Union soviétique au cours des 25 dernières années. À court terme, notre première recommandation est que nous tentions de faire en sorte que la situation telle qu'elle se présente soit moins dangereuse. Nous sommes très fermement convaincus que des mesures destinées à éviter un malentendu, une mauvaise interprétation ou une escalade accidentelle doivent être convenues d'urgence par toutes les parties concernées. Un aspect particulier de ces mesures réside dans l'actualisation du Document de Vienne [Document majeur de l'OSCE sur les mesures de confiance et de sécurité militaires].

Deuxièmement, nous avons constaté, lors de nos discussions, que les discours que l'on tient du côté occidental sont si diamétralement opposés à celui que l'on tient en Russie qu'ils aggravent de par eux-mêmes la situation. Ils transforment un rapprochement, un renforcement de la confiance en un défi encore plus grand. C'est la raison pour laquelle nous avons, dans notre rapport, exposé trois discours différents de manière aussi détaillée.

Troisièmement, tout effort fondamental pour consolider à nouveau la sécurité européenne doit s'appuyer sur des progrès accrus dans les négociations menées à Minsk pour résoudre la crise en Ukraine et dans son voisinage. Notre rapport souligne combien cela est important, et nous allons jusqu'à suggérer qu'à mesure que nous progresserons, le format « Normandie », (qui réunit la Russie, l'Ukraine, la France et l'Allemagne) soit élargi aux États-Unis d'Amérique et au Royaume-Uni par exemple.

Enfin, sur un plan stratégique plus large, nous proposons de lancer un vigoureux processus diplomatique à long terme pour ramener les parties à la table. Nous devons trouver un moyen de nous parler à nouveau ; nous devons mettre en marche une machine diplomatique, basée sur les principes de Helsinki – dans l'intention, non pas de modifier, d'adoucir ou d'affaiblir Helsinki, mais de renforcer et de réaffirmer ces principes. Je conclus en suggérant qu'au cas où un tel processus diplomatique serait lancé – sous la Présidence en exercice allemande de l'an prochain je l'espère – nous souhaiterions le considérer comme un processus à long terme dont l'objectif ultime serait constitué par une réunion au sommet. Pour être fructueux et conduire à un renforcement de la sécurité européenne, un tel sommet demande une préparation soignée, des consultations bilatérales en petit groupe et des entretiens confidentiels. S'asseoir ensemble à la même table pour trouver des solutions diplomatiques sur la base de Helsinki, c'est mieux que de combattre dans le Donbass. C'est la raison pour laquelle j'espère que notre rapport changera les choses. J'espère qu'il sera pris en considération quand l'OSCE et les pays concernés progresseront. »

Lectures complémentaires :

Back to Diplomacy: Final Report and Recommendations of the Panel of Eminent Persons on European Security as a Common Project: www.osce.org/networks/205846

Lessons Learned for the OSCE from its Engagement in Ukraine: Interim Report and Recommendations of the Panel of Eminent Persons on European Security as a Common Project: www.osce.org/networks/164561

Reviving Co-operative Security in Europe through the OSCE Contribution of the OSCE Network of Think Tanks and Academic Institutions to the Panel of Eminent Persons 2015: www.osce.org/networks/188176

« Repenser l'OSCE et la sécurité en Europe » par Fred Tanner dans le magazine *Communauté de sécurité*, 1/2015 : www.osce.org/magazine

On trouvera de plus amples informations à l'adresse : www.osce.org/networks/pep

ENTRETIEN AVEC ADAM KOBIERACKI

Accepter la réalité et faire avec

Adam Kobieracki a été Directeur du Centre de prévention des conflits (CPC) de l'OSCE de 2011 à 2015. Il revient sur sa longue collaboration avec l'OSCE, qui a débuté en 1986, alors qu'il était membre de la délégation polonaise à la Réunion de suivi de la CSCE à Vienne. En sa qualité de diplomate polonais, il a joué un rôle de premier plan dans la négociation du Traité sur les Forces armées conventionnelles en Europe (Traité FCE) et les pourparlers concernant l'adaptation dudit Traité.

Il a rejoint la Mission permanente de la Pologne auprès de l'OSCE à Vienne en 1991 et a mené les négociations relatives à des documents traitant de questions de sécurité, notamment les Mesures de stabilisation pour des situations de crise localisées, le Document de Vienne 1994 et la Charte de l'OSCE sur la sécurité européenne. Il a dirigé la délégation polonaise de 1997 à 2000 et présidé le Conseil permanent durant la Présidence polonaise de l'OSCE en 1998.

De quels changements avez-vous été témoin durant votre mandat de Directeur du Centre de prévention des conflits ?

Il y a quatre ans, l'espace de l'OSCE était bien sûr plus stable. Oui, c'est vrai, il y avait des conflits prolongés, il y avait des tensions, mais la situation n'était pas comparable à celle que nous connaissons depuis un an et demi en Ukraine. Sur le plan opérationnel, notre action de prévention des conflits a donc évolué quelque peu. Notre principale mission opérationnelle consiste, de facto, à gérer la crise en Ukraine. Plus généralement, on constate une tendance manifeste vers un changement de format de nos opérations de terrain. Certaines d'entre elles ont été fermées, d'autres transformées en bureaux de coordonnateurs de projets. Il peut y avoir différentes raisons à cela. Des États participants peuvent avoir l'impression que l'accueil d'une présence de terrain est dévalorisant ou être insatisfaits des rapports politiques, ou des rapports en général, établis à leur sujet.

C'est la réalité et nous devons l'accepter. Pour l'OSCE, il s'agit simplement à la fois d'un défi à relever et d'une occasion de réinventer son action sur le terrain. Peut-être aurions nous besoin de bureaux plus petits, d'antennes du Secrétariat en quelque sorte ; peut être de présences sous-régionales ou régionales. Cela reste à déterminer. Mais je crois que le changement se produira probablement, non pas comme le résultat de l'application d'un concept préalablement négocié, mais plutôt en fonction des circonstances. Nous travaillons actuellement à la mise en place d'une petite présence à Minsk, afin de soutenir le Groupe de contact trilatéral [organe composé de représentants de l'Ukraine, de la Russie et de l'OSCE, qui est chargé

de mener des négociations en vue de résoudre le conflit en Ukraine et dans son voisinage]. Il ne s'agit pas là de quelque chose qui aurait pu être négocié sous la forme d'un concept. Il s'agit d'une réaction aux impératifs du jour. Et je crois que c'est ce qui se produira aussi pour nos autres présences de terrain.

Je ne veux absolument pas dire par là qu'elles ne sont pas nécessaires. Nous avons besoin d'une présence sur le terrain. Nous avons besoin d'avoir des yeux et des oreilles sur place. Nos collègues doivent avoir une excellente compréhension des problèmes qui pourraient donner lieu à des tensions ou à des crises dans tout l'espace de l'OSCE. Si les structures dont nous disposons actuellement ne sont pas acceptables pour certains de nos États participants, il nous faut accepter la réalité et coopérer avec eux. Dans quelques cas, nous serons peut-être en mesure de modifier quelque peu la façon dont nos missions fonctionnent. Nous pourrions aussi concevoir quelque chose de nouveau, sans porter atteinte à nos principes fondamentaux, nos normes et nos trois dimensions de la sécurité, qui devraient être intouchables. La façon dont nous appliquons nos engagements et nos méthodes de travail, c'est autre chose.

Quel nouveau type de bureau extérieur pourrait-on envisager à votre avis ?

Différents scénarios sont possibles. Pour ce qui est d'avoir accès aux gens sur le terrain, les experts travaillant dans les bureaux de coordination des projets peuvent entretenir des contacts avec différentes organisations, institutions et réseaux tout aussi bien que les membres de missions de terrain classiques. La différence se situe au niveau des rapports politiques.

Cette fonction devrait être quelque peu développée. Cela pourrait se faire dans le cadre des rapports sur la mise en œuvre des projets. C'est une des possibilités. L'autre pourrait être d'avoir des équipes mobiles, qui se rendraient dans les missions. Notre groupe de travail à composition non limitée sur le cycle du conflit poursuit ses travaux en se concentrant non seulement sur la médiation, mais aussi sur diverses formes de prévention des conflits, de gestion des crises et de règlement de ces dernières. L'alerte précoce est l'une d'entre elles : alerte précoce et établissement de rapports politiques sont deux activités très proches.

Il nous faut envisager et élaborer de nouveaux instruments. Il m'est impossible de prédire quelle forme ces instruments prendraient exactement. Trop de facteurs rendent la chose vraiment complexe. La situation actuelle en matière de sécurité est, c'est le moins qu'on puisse dire, légèrement instable. Il y a les résultats obtenus en matière d'application des normes et des principes. Il y a une controverse en cours entre les États participants sur la question de savoir lesquels d'entre eux appliquent et respectent nos normes et lesquels d'entre eux ne le font pas. Il n'y a absolument aucune confiance entre nos États participants. Je n'ai aucune idée dans quelle direction les choses vont évoluer : allons-nous, en fin de compte, négocier un nouveau cadre de sécurité pour l'Europe ou plutôt transformer l'OSCE en une organisation plus souple ? Je ne sais pas du tout, s'agissant de la crise ukrainienne, si l'horizon s'éclaircira l'année prochaine ou si cela prendra plus de temps. Il y aura d'importants développements politiques l'année prochaine, à commencer par le sommet de l'OTAN, qui contribuera à la perception générale de la sécurité dans l'espace de l'OSCE. Il y a trop de choses en gestation. La seule chose que je puisse donc dire, c'est que, oui, l'Organisation se trouve une fois de plus dans une situation qui l'oblige à examiner d'un œil critique ses instruments, ses moyens d'action et ses mécanismes, etc. pour voir ensuite ce qu'elle peut faire.

Vous avez déclaré qu'il n'y avait pas de confiance entre nos États participants. En cette année du quarantième anniversaire de l'Acte final de Helsinki, n'est-ce pas là un constat dévastateur ?

Oui, effectivement, mais c'est la vérité. La célébration à Helsinki en juillet des 40 ans de l'Acte final n'a pas été organisée pour exprimer joie et contentement. À mon sens, cette réunion visait, d'abord et avant tout, à rappeler à tous que les principes de Helsinki restaient valables et qu'ils devraient être observés, respectés et appliqués. C'est dans cet esprit que nous avons célébré ce quarantième anniversaire. Je ne dis pas qu'il n'y

absolument aucune confiance. Mais, pour être tout à fait franc, si je compare les débats qui se tenaient lors des séances du Conseil permanent à mon arrivée il y a quatre ans à ce qui s'est passé à la Hofburg l'année écoulée, c'est comme si l'on était sur deux planètes différentes. C'est toujours le même format et la même salle de conférence, mais les déclarations, le niveau politique des débats et le type d'accusations formulées ne sont pas comparables avec la situation quatre années auparavant. Nous sommes au cœur d'une des plus graves crises de sécurité politique dans l'espace de l'OSCE depuis la fin de la guerre froide.

Quelle est la place de stratégies de l'OSCE comme la réconciliation dans une situation où les principes sont violés de manière flagrante ?

Tout d'abord, il faut du temps et de la patience. Le temps de la réconciliation et de la médiation viendra. Historiquement, cela prend du temps. Dans le cas de la Pologne, il nous a fallu 20 ans après la fin de la guerre froide avant d'entamer une véritable réconciliation avec la Fédération de Russie, au sein du Groupe russo-polonais pour les questions délicates. Les professeurs Adam Rotfeld et Anatoly Torkunov ont fait du très bon boulot et ont obtenu d'excellents résultats. Mais il a fallu 20 ans avant d'engager le processus et, aujourd'hui, une fois de plus, pour des raisons politiques évidentes, ce processus semble avoir été emporté par le vent. On ne peut guère attendre des Ukrainiens actuellement qu'ils soient d'humeur à se réconcilier. Ils doivent, avant toute chose, accepter la réalité. Quand je dis « accepter la réalité », je n'entends pas par là qu'ils doivent accepter qu'il y ait eu une agression, ou appelez cela comme vous voulez. Vous devez accepter votre situation et vous demander ensuite ce que vous souhaitez faire. Voulez-vous partager votre mécontentement avec tout le monde ? D'accord, c'est à vous de voir. Voulez-vous que d'autres vous aident à vous rétablir ? C'est aussi à vous de voir, mais, dans ce cas, les choses sont un peu différentes. Dans le même temps, Moscou doit accepter la responsabilité de ses agissements dans le contexte de cette crise.

S'agissant de la vision plus vaste, à savoir celle de bâtir une communauté de sécurité de l'OSCE, je voudrais vous rappeler le dicton « der Weg ist das Ziel » – l'important c'est le chemin, pas le but. Dans le cadre des processus politiques, ce n'est pas tant le résultat, le document qui sera signé, qui compte. C'est le fait que des gens s'assoient autour d'une même table et se parlent, en essayant de se faire comprendre réciproquement. Nous ne devrions pas être déçus de ne pas être en mesure de signer un nouveau traité

paneuropéen de sécurité dans un, deux voire même cinq ans. La façon dont on débat de la crise ukrainienne est déstabilisante sur le plan politique, mais c'est une bonne chose que nous ayons ces réunions, que ce débat se poursuive. Cela prendra du temps, mais, au moins, un canal d'échanges existe, même si ce n'est que pour échanger des accusations, encore que nous devrions petit à petit avancer dans une autre direction. C'est le processus qui est important, pas juste le résultat.

Vous dites qu'il importe que le processus se poursuive. N'y-a-t-il cependant pas une tendance à s'éloigner du multilatéralisme pour revenir à l'idée d'un groupe restreint d'États prenant des décisions au sujet du règlement des conflits ?

Pour répondre à cette question, je vais devoir être un peu philosophe. Qu'est-ce que l'OSCE ? Tout d'abord, c'est un ensemble déterminé de valeurs, de normes et de principes. Je n'entends pas par là des documents ; j'entends par là une axiologie déterminée. Quand vous dites « OSCE », vous devriez pouvoir dire « j'entends également par là une certaine attitude, des valeurs déterminées, qui ne découlent pas uniquement de documents. »

Qu'est-ce que l'OSCE est encore ? C'est des instruments ou des mécanismes que les États participants peuvent utiliser ou non. Ce qui se passe actuellement est aussi révélateur de l'état d'esprit dans lequel nos États participants se trouvent. Ils se servent des moyens de communication existants pour mener des discussions très ardues.

D'un autre côté, et cela c'est, disons, le troisième niveau de l'OSCE, en l'occurrence nous, les gens, les fonctionnaires et les experts qui travaillent pour l'Organisation. Mais que pouvons-nous faire ? Nous ne pouvons faire que ce que les États participants, dans leur volonté collective, sont disposés à accepter et souhaiteraient que nous fassions.

À ce stade, les États participants ne sont tout simplement pas disposés – et il y a un certain nombre de raisons à cela – à utiliser quelques-uns des instruments que nous tenons à leur disposition : médiation, réconciliation, mesures de confiance et éventail de missions et de modes de communication d'informations. Tous ces instruments et ces mécanismes sont disponibles. Nous en sommes les gardiens, mais nous ne pouvons pas les imposer.

Notre devoir est de veiller à ce que les instruments qui ne sont pas utilisés actuellement – comme la réconciliation, la médiation et la Cour de conciliation et d'arbitrage à Genève, à laquelle il n'a jamais été recouru – soient en état de fonctionner, dans l'espoir et en partant du principe que le jour viendra où l'horizon se sera un peu éclairci et où ces instruments pourront servir.

Comment faire en sorte, au sein de l'OSCE, alors que nous nous concentrons tant sur l'Ukraine actuellement, de ne pas se désintéresser d'autres endroits dans lesquels des conflits persistent ou dans lesquels des conflits pourraient éclater d'ici deux ou trois ans ?

Vous avez presque répondu à votre propre question. Si nous oublions les autres crises, elles se rappelleront à notre souvenir, et cela ne saurait tarder. Il est inévitable que nous nous concentrons sur l'Ukraine, compte tenu de la nature de cette crise et de l'ampleur de notre engagement. Dans le même temps, il incombe à la Présidence de faire passer le message politique suivant : « bien que nous concentrons nos opérations sur l'Ukraine, nous n'oublions pas les autres problématiques. »

Nous devons aussi accepter une certaine réalité politique, qu'on le veuille ou non, et je risque ici de tenir des propos politiquement incorrects : la crise que nous appellerons, pour être politiquement correct, la « crise en Ukraine et dans son voisinage » a des répercussions évidentes sur d'autres zones de conflit. Un règlement en Transnistrie est impensable sans savoir ce qu'il adviendra à l'avenir du Dombass. Vu les États impliqués dans cette crise, on ne peut guère s'attendre à de quelconques progrès dans le Caucase du Sud actuellement. Il y a des incidences politiques, stratégiques, voire géopolitiques. Nous ne pourrions donc pas oublier les autres conflits et, c'est vrai, dans un certain sens, en changeant de vitesse, nous devons veiller à ne pas rester au point mort, à faire en sorte que nous puissions continuer d'avancer, même s'il nous faut ralentir un peu.

Quelle est votre définition de la mission de prévention des conflits ?

L'OSCE tout entière a pour raison d'être la prévention des conflits. Même nos documents fondamentaux, à commencer par l'Acte final de Helsinki et la Charte de sécurité européenne, portent sur la prévention des conflits : il s'agit d'un ensemble de règles et de normes convenues pour faciliter la coopération entre États participants aux fins de prévenir les conflits.

Le Centre de prévention des conflits (CPC) n'est qu'un des éléments de cet édifice ; c'est l'une des structures spécialisées qui, au sein de l'OSCE, s'occupe de certains aspects conceptuels et opérationnels de cette mission essentielle. D'autres départements du Secrétariat, dont le Département des menaces transnationales, par exemple, s'emploient également à prévenir les conflits, mais dans certains domaines spécifiques bien définis, comme la police et les frontières.

Aujourd'hui, la prévention des conflits s'inscrit dans le contexte plus large de l'ensemble du cycle d'un conflit, c'est-à-dire qu'il ne s'agit pas seulement de prévention en tant que telle, mais aussi d'alerte précoce, de gestion des crises et de réhabilitation post-conflit.

Comment voyez-vous l'avenir du Centre de prévention des conflits ?

Il existe, à mon avis, deux scénarios optimistes, non pas uniquement pour le CPC comme structure, mais pour la prévention des conflits en tant que mission de base de l'OSCE. Une possibilité consisterait à unifier la prévention des conflits au sein du Secrétariat, car certains pourraient dire que la structure actuelle est fragmentée. En réalité, c'est de nous, les gens, que dépend le bon fonctionnement des structures. Le fait que les collègues du Département des menaces transnationales travaillent sur des questions liées à la police et aux frontières ne m'a, par exemple, jamais posé de problème. Si nos relations sont bonnes et si nous ne nous dissimulons rien, qu'importe que nos bureaux se situent de part et d'autre d'un même couloir ou à des étages différents ? Je n'ai pas l'esprit corporatif.

L'autre possibilité – c'est mon rêve – serait que le Centre de prévention des conflits, afin d'être réellement efficace dans les domaines de la prévention des conflits, de l'alerte précoce, de la gestion des crises et du règlement des conflits, devienne une institution indépendante, comme le Bureau des institutions démocratiques et des droits de l'homme (BIDDH) ou le Haut Commissaire pour les minorités nationales. Pourquoi ? Ici, au Secrétariat, la mission de prévention des conflits tout entière est intimement liée à la règle du consensus et au climat politique orageux qui règne à toutes les séances du Conseil permanent. Si le CPC pouvait, comme le BIDDH, en étant lié, bien entendu, par un certain nombre de dispositions, règles et mandats, agir de sa propre initiative sur le plan opérationnel dans le cadre de ces limites, nous aurions peut-être à présent 2000 observateurs en Ukraine et 1 000 véhicules aériens sans pilote survolant le pays. Je ne dis pas qu'il faut agir contre la volonté des États participants, mais simplement en s'éloignant des eaux politiques agitées et en prenant ses distances par rapport à certaines tendances à la microgestion.

Cette idée n'est pas dirigée contre le Secrétariat. Pour moi, l'OSCE a deux missions de base. L'une est de prévenir les conflits ; l'autre d'aider les États participants à mener un dialogue sur la sécurité. Où serait le problème si le CPC devenait une institution indépendante et le Secrétariat remplissait sa fonction de cadre de dialogue sur la sécurité en aidant les États participants à négocier des accords sur les questions qui les concernent ?

Ce nouveau CPC – si tant est que quiconque envisage un jour cette solution – serait davantage une institution s'occupant du cycle du conflit, une institution de gestion des crises. Elle pourrait comprendre le CPC actuel, le Département des menaces transnationales et quelques autres structures existantes. On pourrait ajouter tous les garde-fous nécessaires pour que les États participants aient l'assurance qu'aucune action ne soit entreprise contre leur volonté.

Cela peut sembler être de la science-fiction et c'est une solution que les États participants n'accepteraient jamais en période de stabilité. Cela ne peut s'envisager qu'en période de crise profonde, lorsqu'on commence à en sortir et que l'on est à la recherche de solutions novatrices. Vous devez vous trouver dans des eaux agitées pour penser à une solution de ce genre. Nous y sommes [rires].

Quels sont votre meilleur et votre pire souvenir de ces quatre dernières années ?

Mon meilleur souvenir, c'est les gens que j'ai côtoyés. J'ai eu beaucoup de chance d'avoir eu les collaborateurs avec qui j'ai travaillé. Non seulement, ce sont des professionnels dévoués, mais en plus, tout ce dont ils ont eu besoin en fait, c'est de quelques éléments d'orientation, qu'on leur fixe un cap à suivre et que la hiérarchie leur fasse confiance. Je n'ai jamais fait de microgestion quelle qu'elle soit. Mais il n'y a pas que le personnel du CPC. Il y a aussi mes amis d'autres services du Secrétariat, des services de conférence, que je connais depuis les années 1990, et des délégations. Le plus grand groupe d'amis que j'aie jamais eu est probablement à Vienne. J'ai passé au total 17 années de ma vie ici et je ne parle toujours pas l'allemand, ce qui est vraiment une prouesse. Voilà pour mon meilleur souvenir.

Mon pire souvenir ? Pour être tout à fait franc, mon pire souvenir concerne aussi des gens, mais d'un autre type. Malheureusement, vous rencontrez encore des gens, pas seulement à l'OSCE et pas seulement à Vienne, qui, quand vous leur posez une question à propos d'un problème ou d'une difficulté quelconque commenceront par vous dire « Eh bien, c'est une question très importante, qui a de très nombreuses incidences sur un autre aspect de ce problème, et je vous invite à l'examiner dans sa globalité. » Je suis désolé, mais vous rencontrez encore des gens comme ça. Quand cela m'arrive, je garde le silence et je dois vraiment faire un effort pour conserver mon sang froid. ■

Les centres Aarhus en Europe du Sud-Est

Un réseau régional

Si vous considérez les cours d'eau, il n'y a guère de régions qui soient plus interconnectées que l'Europe du Sud-Est. Son territoire appartient, dans une proportion de 90%, à un bassin hydrographique transfrontière. Treize fleuves puissants tracent leur cours à travers deux pays ou plus : le bassin de la Save s'étend sur quatre pays et celui de la Drina sur cinq, tandis que celui du Danube s'étend bien au-delà des limites de l'Europe du Sud-Est et est partagé entre 19 pays. Il est donc logique que les écologistes de la région unissent leurs forces. C'est ce qu'on fait les centres Aarhus soutenus par l'OSCE en Europe du Sud-Est.

Le cyclone qui a balayé l'Europe du Sud-Est au printemps de 2014 a sonné le réveil. À la suite des inondations et des glissements de terrain qui ont provoqué de nombreuses victimes, le déplacement de centaines de milliers de gens et des milliards de dollars de dégâts, l'importance d'une coordination transfrontière en matière d'alerte précoce, de secours et de relèvement est devenue manifeste. En mars dernier, le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE et la

Présence de l'Organisation en Albanie ont invité 40 autorités gouvernementales de l'Europe du Sud-Est et des experts internationaux à Tirana pour réfléchir à différentes approches concernant la participation publique à la gestion des ressources en eau transfrontières. Chaque centre Aarhus de la région était représenté.

En janvier 2016, l'Europe du Sud-Est comptait 14 centres Aarhus établis en Albanie, en Bosnie-Herzégovine, au Monténégro et en Serbie. Ces centres s'occupent de la mise en œuvre de la Convention d'Aarhus à laquelle les États en question sont parties. La Convention d'Aarhus établit le droit de tous de participer pleinement aux décisions relatives à l'environnement qui influent sur leur existence. Les centres Aarhus aident les intéressés à exercer ce droit en

“ Qu'apporte le réseau dans la pratique ? D'abord et avant tout, il renforce les possibilités de communication. ”



Inondations dans la commune de Novosela près de Vlorë, en Albanie, en janvier 2016.

communiquant des informations, en organisant des auditions publiques et en facilitant le dialogue sur des problèmes environnementaux pressants. Ils offrent des conseils juridiques de base à des citoyens, à des groupes de citoyens et à des organisations de la société civile sur l'accès à la justice au cas où leur droit à l'information et à la participation serait violé. Les questions en cause peuvent être d'intérêt local, comme la pollution due à une décharge, ou national, comme un nouveau projet de loi sur la protection de l'environnement. Ou, comme dans le cas des cours d'eau transfrontières, elles peuvent transcender les limites des États.

Les questions régionales ont dominé les discussions entre les représentants des centres Aarhus lorsqu'ils se sont réunis à Tirana, mais les participants ont également échangé leurs réflexions sur les difficultés rencontrées dans leur travail quotidien. Il est devenu manifeste qu'ils pourraient avoir avantage à collaborer plus étroitement. En juin, à Vienne, à la réunion des centres Aarhus organisée tous les ans par le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE, qui a rassemblé plus de 100 parties prenantes à la Convention d'Aarhus de la région de l'OSCE, les centres Aarhus d'Europe du Sud-Est ont signé une Déclaration commune formalisant leur coopération. Le Réseau régional des centres Aarhus d'Europe du Sud-Est était né.

Commencer par communiquer

Qu'apporte le réseau dans la pratique ?
D'abord et avant tout, il renforce les possibilités de communication. Chacun des

“ La coopération entre les centres Aarhus porte principalement sur les défis transfrontières : gouvernance de l'eau et réduction des risques de catastrophe ”.

centres Aarhus travaille dans son propre contexte local, mais ils servent tous le même but et font face à des difficultés analogues. Se mettre en rapport avec des collègues peut aider. « Nous sommes tout le temps en contact, par Facebook ou par téléphone. Chaque centre Aarhus peut apporter ses propres compétences dans un domaine différent. Moi, par exemple, je suis juriste, et quelqu'un d'autre pourra être écologiste ou biologiste », dit Robert Murataj, qui gère le Centre Aarhus de Vlorë, en Albanie. À Novi Sad, en Serbie, Darija Šajin a mis à profit ses compétences en matière d'éducation des enfants pour élaborer un programme interactif de sensibilisation à l'environnement à l'intention des élèves d'écoles intelligentes, qu'elle a mis à la disposition du réseau.

Les dissimilitudes peuvent également aider à mettre son propre travail en perspective. Viktor Bjelić, qui gère le Centre Aarhus de Banja Luka en Bosnie-Herzégovine, fait des comparaisons avec ses collègues de Serbie : « alors qu'en Serbie, les centres Aarhus sont situés principalement dans des zones urbaines, les communautés dont nous nous occupons sont à la fois urbaines et rurales. Dans les zones urbaines, la réduction des risques de catastrophe concerne essentiellement les inondations et les séismes. Dans les zones rurales, elle concerne aussi les glissements de

terrain et les feux de forêt, mais il y a également des problèmes liés à des pratiques agricoles illégales et au brûlage de résidus agricoles, par exemple.

L'approche doit donc être différente. Nous organisons des conférences sur la façon d'utiliser les résidus agricoles comme engrais. Dans les zones urbaines, les gens ont accès à l'information par l'intermédiaire de l'Internet, mais pas dans les zones rurales, où ils doivent être informés sur papier. Par ailleurs, dans les zones rurales, la solidarité communautaire est plus forte et les gens se connaissent mieux. »

Défis communs

La coopération entre les centres Aarhus porte principalement sur les défis transfrontières : gouvernance de l'eau et réduction des risques de catastrophe. À la suite des inondations de 2014, chaque centre a œuvré au sein de sa communauté en vue d'apporter des améliorations en matière d'alerte précoce et d'intervention rapide.

À Novi Sad, Šajin et ses collègues ont créé un vaste réseau de parties prenantes en vue de la coordination des mesures en cas de catastrophe à l'avenir. « Nous sommes convaincus d'avoir engagé un dialogue qui rendra la communauté plus forte et plus sûre », dit-elle. L'équipe de Banja Luka a conféré avec eux pour déterminer qui devrait y participer. « Elle a accepté notre suggestion d'y faire participer les organismes s'occupant de soins de santé et de protection des animaux, ainsi que les compagnies d'assurance et les sociétés agricoles », déclare Bjelić. Pour sa part, le Centre Aarhus de Banja Luka a adopté une approche différente en analysant le cadre juridique et en établissant un manuel qui donne aux municipalités les outils dont elles ont besoin pour élaborer leurs propres plans de réduction des risques.

En Albanie, les inondations sont fréquentes en hiver. L'an dernier, 2 000 hectares ont été inondés près de Vlorë et des milliers d'exploitants ont dû être évacués. « Nous avons demandé à l'administration locale d'interdire de construire dans les zones à risque et de collecter les numéros de téléphone de tous les résidents afin qu'ils puissent être prévenus à l'avance », dit Murataj.

En décembre, le Réseau de centres Aarhus d'Europe du Sud-Est et les municipalités se sont réunis en deux groupes distincts pendant trois jours et demi pour une formation et des échanges sur la réduction des risques de catastrophe. Ceux de Serbie et de Bosnie Herzégovine se sont réunis à Sarajevo et ceux

“ Les centres Aarhus trouvent leur raison d'être dans la nature et la population, mais leur tâche est hautement politique ”

d'Albanie et du Monténégro à Budva, au Monténégro. Des experts nationaux et un formateur venu de Suisse ont fourni des conseils détaillés sur les pratiques en matière de cartographie des dangers et d'évaluation des risques. Les participants ont jugé que les visites sur le terrain et les travaux pratiques organisés dans le cadre de la formation avaient été extrêmement utiles. Les formations de ce type contribuent beaucoup au développement des contacts et des partenariats entre les administrations locales et les centres Aarhus en favorisant une participation accrue des communautés aux plans locaux de réduction des risques de catastrophe.

« Les centres Aarhus trouvent leur raison d'être dans la nature et la population, mais leur tâche est hautement politique. Ils doivent gagner la confiance des autorités afin de pouvoir assurer efficacement la liaison avec elles pour le compte du public. Un aspect marquant de cette semaine de formation a résidé dans le fait que des représentants des municipalités étaient également présents et ont échangé leurs vues par delà les frontières. “C'était là une bonne occasion de gagner leur confiance afin que nous puissions œuvrer à l'instauration d'un partenariat au profit de nos communautés locales”, commente Šajin. Les municipalités reconnaissent que les centres Aarhus sont des points de référence pour l'éducation de la communauté. Nous restons en contact avec les participants au cours de formation qui a eu lieu à Budva afin de continuer d'échanger des idées », dit Murataj.

Les centres Aarhus ont vu le jour à l'initiative de l'OSCE en 2012, et il en existe maintenant 60 dans 14 pays d'Europe du Sud-Est, d'Europe orientale, du Caucase du Sud et d'Asie centrale. Un autre exemple de coopération transfrontière au sein du Réseau des centres Aarhus est offert par les centres Aarhus d'Och au Kirghizistan et de Khoudjand au Tadjikistan, dans la vallée fertile de la Ferghana en Asie centrale. Ces deux centres ont formalisé leurs relations dans un mémorandum d'accord en 2014. Ils ont en commun le problème des décharges de résidus d'uranium héritées de l'époque soviétique, qui présentent un grave danger pour l'environnement, la sécurité et la santé, et mènent des activités communes de sensibilisation aux risques liés aux sites uranifères ainsi qu'aux catastrophes naturelles.

En Europe du Sud-Est tout comme en Asie centrale, le renforcement de la coopération transfrontière entre les centres Aarhus pourrait contribuer à améliorer la coopération politique à l'avenir. « Dans les Balkans, nous ambitionnons tous de faire partie de la famille de l'Union européenne », dit Murataj en Albanie. « Nous avons besoin de plus d'ateliers comme celui qui a eu lieu à Budva. Ces ateliers nous permettent de déterminer les problèmes d'intérêt commun et d'examiner comment s'y attaquer conjointement. La coopération entre les organisations de la société civile s'occupant de bonne gouvernance et d'environnement est une nécessité », conclut-il.

Lectures complémentaires

Safeguarding the environment in Bosnia and Herzegovina – Aarhus-style: osce.org/bih/217156

The Aarhus Centres: a Brief Introduction: osce.org/secretariat/89067

Sites Web des centres Aarhus de toute la région de l'OSCE : osce.org/secretariat/160246

osce.org/Aarhus



Jeune afghane mettant son voile avant de sortir de chez elle à Kaboul, en Afghanistan, 2009. © Farzana Wahidy

La photojournaliste Farzana Wahidy est née à Kandahar en Afghanistan. Elle avait six ans quand elle a déménagé à Kaboul en 1984. Pendant les années de guerre civile en Afghanistan, Farzana est allée à l'école et, une fois que les talibans sont arrivés au pouvoir et ont interdit l'enseignement secondaire aux filles, elle a continué d'étudier, avec 300 autres jeunes filles, dans une école clandestine située dans un appartement. Après la chute du régime taliban, Farzana a pu poursuivre ses études secondaires jusqu'au bout, puis s'inscrire à un

programme de photojournalisme de deux ans mis sur pied par l'Institut Aïna.

En 2004, Farzana a commencé à travailler comme photojournaliste pour l'Agence France-Presse, devenant la première femme afghane à travailler dans un service de presse international. Ses photographies ont été présentées dans des expositions de groupe ou en individuel dans le monde entier.

www.farzanawahidy.com



Les femmes afghanes et le maintien de la paix

Dans l'Afghanistan d'aujourd'hui, la contribution des femmes à la sécurité du pays ne cesse de croître. C'est une facette du nouveau visage de l'Afghanistan, laquelle s'inscrit toutefois aussi dans une certaine continuité. De fait, déjà au siècle dernier, la constitution afghane garantissait aux femmes une place dans la vie publique. Deux femmes afghanes, Shukria Barakzai, qui a participé à la rédaction de la nouvelle constitution en 2003 et présidé la commission parlementaire de la défense sous le gouvernement précédent, et Hasina Safi, qui dirige le Réseau des femmes afghanes, parlent des victoires qu'elles ont obtenues et des défis à relever dans la défense de ce droit.

‘Elles font un travail formidable’

Shukria Barakzai

L'Afghanistan compte-t-il dans son histoire des femmes qui ont œuvré pour sa sécurité ?

De tous temps, l'Afghanistan a connu des femmes fortes et puissantes : la sultane Razia a régné au XIII^e siècle et l'impératrice Goharshad Begum au XIV^e. En 1880, l'héroïne légendaire Malalai a poussé les forces afghanes à se battre pour libérer le pays du joug britannique, les menant à la victoire dans la bataille de Maiwand. Cela est une partie indéniable de notre histoire.

Voilà un siècle, lors de l'élaboration de notre première constitution, cinq femmes ont participé à sa rédaction. Dès qu'il a été créé, le parlement a compté des femmes parmi ses membres élus. L'industrie également comptait des femmes en son sein. L'éducation occupait une place très importante ; les femmes étaient nombreuses à aller étudier à l'étranger, en Turquie par exemple. Puis, subitement, tout a changé. Après l'occupation soviétique, les islamistes et les moudjahidin ont imposé leurs idées. La culture de la violence a remplacé celle de la paix. Notre pays a traversé des moments difficiles.

La présence de la communauté internationale à partir de fin 2001 a apporté un rayon de soleil, un espoir nouveau. À la Conférence internationale sur l'Afghanistan à Bonn, il a été convenu de nommer deux femmes au cabinet du nouveau gouvernement, aux postes de vice présidente des affaires féminines et de ministre de la santé publique. La constitution, que nous avons adoptée en 2003, garantit les droits fondamentaux aux hommes et aux femmes et inclut des dispositions relatives à la discrimination positive en faveur des femmes. Elle réserve un quart au moins des sièges du parlement aux candidates femmes. Elle garantit la participation des femmes à différents secteurs, dont le secteur de la sécurité. L'article 55 stipule clairement que les citoyens afghans, hommes et femmes, sont responsables de la sécurité sur leur territoire.

Quel a été votre expérience en tant que femme présidente la commission parlementaire de la défense nationale ?

La commission de la défense est l'une des commissions les plus importantes, juste derrière celle des relations extérieures. Elle est directement reliée aux travaux des forces de sécurité nationales afghanes. Lorsque j'ai décidé d'aller à la commission de la défense, après cinq années d'activité dans le domaine des droits fondamentaux, de la société civile et de la condition féminine, la perspective me causait quelques frayeurs. Mais je savais que la résolution 1325 du Conseil de sécurité consacrée aux femmes, à la paix et à la sécurité ne se concrétiserait jamais si les femmes ne s'engageaient pas dans le secteur de la sécurité et dans le processus de paix. Aussi me suis-je résolue à y aller, pour veiller à ce que les questions des femmes soient prises en considération.

Comment m'y suis-je prise en tant que présidente ? Sur une période d'un an, nous avons deux mandats de quatre mois et demi chacun. Durant le premier mandat, je siégeais à la commission et je demandais à l'ensemble du secteur de la sécurité de venir nous informer. C'étaient nous qui prenions des notes : sur ce qu'ils faisaient, sur leur stratégie, leurs conférences nationales et sur la transition – c'est en effet cette année-là qu'a démarré le transfert de responsabilité en matière de sécurité de la Force internationale d'assistance à la sécurité (ISAF) aux forces de sécurité nationales afghanes. Nous avons essayé d'accroître leurs effectifs, de les soutenir et aussi de combattre la corruption.

Durant le second mandat, je me rendais sur les bases militaires, ce qui est tout à fait inhabituel. Pour la plupart des hommes, c'était la première fois qu'ils faisaient le salut à une femme sur une base militaire. En fait, c'était la première fois qu'une autorité gouvernementale leur rendait visite pour voir comment ça allait. J'essayais de m'intéresser de près à eux, en commençant par leurs conditions de service. Est-ce qu'ils mangeaient ? Est-ce qu'ils dormaient ? Quelles fournitures médicales recevaient-ils ? Est-ce qu'ils percevaient leur solde ? Dans quelles conditions

combattaient-ils ? Comment s'organisaient-ils ? Où se trouvait leur support aérien ? Où se trouvait leur support au sol ? C'était pour moi un véritable enseignement – mais pas seulement pour moi, pour eux aussi.

Dormir sur les bases militaires, y passer du temps, se rendre dans des zones de combats, se déplacer en hélicoptère militaire, à côté du mitrailleur de porte, tout cela était complètement nouveau pour moi et je ne cessais de me dire : « Mais oui, c'est vraiment moi ! Dire que j'ai toujours été contre l'usage des armes, regardez-moi maintenant ! »

Comment avez-vous pu soutenir les femmes dans le secteur de la sécurité ?

Cela a été un processus continu. J'allais voir des femmes qui travaillaient dans les forces de sécurité nationales afghanes et dans les forces de police également. Je me renseignais auprès d'elles sur leur solde et elles me parlaient de leur situation, y compris des cas d'agression sexuelle. Je me souviens avoir une fois, à une conférence, alerté le Ministre de l'intérieur : « Si, par son comportement, un homme quel qu'il soit manque de respect à une policière, vous devez le punir devant tout le monde ; que cela leur serve de leçon à tous. » Malheureusement, l'agression sexuelle est une réalité, elle existe, qu'on le veuille ou non.

Les femmes et les hommes sont censés en principe recevoir des salaires égaux, mais nous avons décidé que les femmes dans le secteur de la sécurité devraient être rémunérées davantage de sorte qu'elles n'aient pas besoin de faire autant de services de nuit et puissent rester avec leurs enfants. Nous œuvrons également pour procurer des jardins d'enfants et des logements collectifs pour les policières. Malheureusement, dans notre culture, le fait qu'une policière porte l'uniforme pose encore aujourd'hui un problème à ses enfants : les voisins les taquent en leur disant que leur mère s'habille en homme, entre autres plaisanteries.

Nous devons nous employer à changer cette attitude, à cultiver l'image de la femme dans le secteur de la sécurité de sorte qu'elle soit un modèle pour les autres. Nous avons déjà des femmes pilotes dans l'armée. Elles travaillent avec les forces de sécurité nationales afghanes, et pas seulement comme officiers. Elles sont partantes pour des missions spéciales, également pour des opérations de nuit, lesquelles sont très importantes. Elles descendent en rappel d'hélicoptères comme dans les films d'Hollywood. Elles sont bien entraînées et font du très bon boulot. ■

“ Les femmes jouent un rôle primordial dans ”

Hasina Safi

Comment le Réseau des femmes afghanes, que vous dirigez, a-t-il aidé les femmes à participer au processus de réconciliation en Afghanistan ?

Le Réseau des femmes afghanes participe depuis sa création aux efforts de paix. En fait, nous avons lancé ce réseau dès 1995 en raison de la situation de conflit et de la situation particulièrement compliquée des femmes qui régnaient en Afghanistan à cette époque-là.

Les femmes ont un rôle important à jouer. Si l'on considère que la famille est le fondement de toute société et que l'énergie des femmes constitue une force mobilisatrice au sein de la famille, il ne fait pas de doute que les femmes ont un rôle essentiel à jouer, non seulement dans le processus de réconciliation, mais aussi pour la stabilité et l'édification de la nation.

Notre combat en vue de participer au processus de paix a connu son premier succès en 2010, à la première Jirga pour la paix, une consultation nationale sur l'instauration de la paix en Afghanistan. C'était la première Jirga nationale qui autorisait les femmes à participer au processus de réconciliation, droit que nous confère la constitution afghane. Quatre femmes seulement ont été invitées à participer. Lorsque nous avons appris cela, nous avons porté la question devant le Président, en nous référant à notre constitution et à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies sur le droit des femmes, la paix et la sécurité. Après moults plaidoyers, nous avons obtenu que 240 femmes, sur plus de 1600 représentants, y soient conviées.

Depuis la création du Haut Conseil pour la paix en Afghanistan, dans le cadre du Programme afghan pour la paix et la réintégration, nous travaillons avec des femmes qui sont membres des Conseils provinciaux pour la paix. Nous avons commencé par travailler à Kaboul, mais nous nous sommes rendu compte que les femmes dans les provinces manquaient

d'opportunités. Nous avons alors lancé à leur intention des programmes de création de capacités. Au début, les femmes hésitaient et n'étaient pas sûres d'elles. Mais aujourd'hui, certaines d'entre elles sortent pour aller parler aux autres femmes et à leur famille, et même à des groupes armés. Ces femmes savent argumenter. Elles démontrent ce dont elles sont capables et se montrent des membres actifs du processus de réconciliation.

Quel intérêt présente pour l'Afghanistan la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU ?

Cela fait quinze ans que le Conseil de sécurité de l'ONU a adopté la résolution 1325. Il y a dix ans de cela, les décideurs au plus haut niveau en Afghanistan n'avaient pas bien perçu la portée de cette résolution. Pour eux, c'était juste un numéro. Mais peu à peu, grâce à une sensibilisation accrue, coordonnée par différents États Membres de l'ONU et partenaires compétents, cette résolution a été reconnue comme un important document visant à impliquer les femmes, dans les zones de conflit, au processus de paix et de réconciliation.

En juin de cette année, l'Afghanistan a lancé son Plan national d'action relatif à la résolution 1325. Nous avons mis deux ans à le mettre au point. J'étais membre du comité consultatif et le Réseau des femmes afghanes était aussi représenté au comité technique. En outre, nous nous sommes attachés, avec le Ministère des affaires étrangères, à déterminer ce que représente la résolution 1325 pour les femmes en Afghanistan : ce que ces dernières attendent de la paix et les défis qu'elles ont à relever. Nous avons organisé des consultations avec les femmes sur le terrain dans tout le pays et avons présenté au Ministère, au nom de la société civile, des propositions et des recommandations pour le Plan national d'action.

Nous avons élaboré des contre-rapports annuels, semblables aux rapports présentés par les pays qui ont déjà ratifié la résolution 1325. Les rapports sont basés sur les quatre piliers de la résolution 1325, à savoir la participation, la protection, la prévention ainsi que le secours et le relèvement. Ils permettent de suivre ce qui se passe sur le terrain – par exemple la manière dont les femmes ont été promues – et de mettre ces données en correspondance avec les indicateurs de mise en œuvre de la résolution.

Pouvez-vous nous présenter votre action pour faire entrer au gouvernement et dans le secteur de la sécurité un plus grand nombre de femmes politiquement engagées ?

Comme je l'ai indiqué, notre constitution comporte plusieurs articles en faveur de la participation des

femmes à la vie publique. Au départ, nous avons centré notre action sur la participation des femmes à la prise de décisions. Aujourd'hui, nous nous battons pour qu'elles soient plus nombreuses. À l'heure actuelle, 68 femmes sont représentées au parlement. Nous avons plaidé en faveur de la participation de femmes au cabinet également, en demandant la nomination d'au moins huit femmes. L'objectif n'est pas encore atteint ; nous en avons quatre actuellement.

Il y a des femmes dans les forces de sécurité, mais nous devons penser en termes de qualité des affectations. Les femmes dans le secteur de la sécurité se heurtent à de nombreuses difficultés. Un grand nombre d'entre elles sont veuves et ce sont elles qui subviennent aux besoins de leur famille. Lorsque des problèmes surviennent sur le lieu de travail, elles n'en parlent pas toujours de peur de perdre leur emploi. Les hommes et les femmes ne sont pas traités sur un pied d'égalité, en ce qui concerne les salaires et les privilèges par exemple. Il peut arriver que des officiers hommes bénéficient d'un véhicule et d'un garde du corps, alors que des officiers femmes ne perçoivent peut-être même pas d'indemnités de transport. Si elles sont veuves, elles ont besoin de quelqu'un pour s'occuper de leurs enfants. Des aménagements sont-ils prévus pour elles, des jardins d'enfants par exemple ? Généralement pas. Nous avons entendu dire également que, dans certains coins très attachés aux traditions, des propriétaires refusaient de louer à des femmes agents de police en arguant qu'elles étaient de « mauvaises femmes ». C'est ce genre de difficultés entre autres auxquelles les femmes continuent à se heurter.

Saule Mukhametrakhimova, spécialiste des médias à la Section de la communication et des relations avec les médias, Secrétariat de l'OSCE, s'est entretenue avec Hasina Safi.

Résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité

La résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU est la première de huit résolutions sur les femmes, la paix et la sécurité. La résolution reconnaît que les femmes et les hommes ont une expérience différente des conflits et de la guerre et qu'il convient d'en tenir compte afin de parvenir à une paix et une stabilité durables. La résolution demande l'inclusion des femmes dans quatre domaines : participation des femmes aux processus de paix, protection des femmes en temps de guerre comme en temps de paix, prévention des conflits et poursuite des auteurs d'actes d'agression sexuelle ou sexiste, et participation des femmes à l'effort de reconstruction post-conflit.

L'OSCE, l'égalité entre les sexes et l'Afghanistan

L'OSCE reconnaît que l'égalité entre les sexes est essentielle pour encourager la paix, maintenir la démocratie et impulser le développement économique. S'appuyant sur la résolution 1325 du Conseil de sécurité de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité, elle a élaboré son propre cadre stratégique de sorte que l'ensemble de ses activités liées à la sécurité prennent en compte à la fois les hommes et les femmes. L'Afghanistan est partenaire de l'OSCE pour la coopération depuis 2003. Voici quelques exemples de collaboration entre l'Organisation et l'Afghanistan pour associer les femmes aux activités liées à la sécurité.

Consolidation de la paix

La Section de la parité des sexes, du Secrétariat de l'OSCE, encourage les femmes à jouer un rôle moteur dans les activités de consolidation de la paix. Afin de sensibiliser la communauté internationale au fait que l'autonomisation des femmes est cruciale pour la sécurité et la réconciliation en Afghanistan, la Section de la parité des sexes du Secrétariat de l'OSCE a organisé, en collaboration avec l'Ambassade de l'Afghanistan, une visite de la Ministre afghane des affaires féminines, Dilbar Nazari, au siège de l'OSCE à Vienne en mai 2015. La ministre était accompagnée d'une délégation de représentantes d'autres services gouvernementaux et de la société civile, notamment la directrice du Réseau des femmes afghanes, Hasina Safi – cf. page 37.

Gestion des frontières

L'École des cadres de l'OSCE pour la gestion des frontières (BMSC), à Douchanbé au Tadjikistan, encourage les femmes à suivre la formation qu'elle propose dans le domaine de la sécurité des frontières et qui prévoit l'intégration des femmes dans son programme de base. Les premières afghanes sont entrées à la BMSC en 2013 ; à ce jour, elles sont onze à avoir suivi cette formation. La BMSC propose aussi des cours réservés aux femmes : un cours rapide pour les femmes responsables des agences de gestion et de sécurité des frontières et un autre cours pour l'ensemble des employées, dont le programme exhaustif couvre les modèles de gestion, le partage des informations, la migration, la traite et le trafic des personnes, le contre-terrorisme, les mesures contre la corruption, la gestion des conflits et le leadership.

Douanes

Le Centre de l'OSCE à Bichkek a dispensé une formation spécialisée à l'intention des douaniers kirghizes et afghans. La participation aux cours de sept afghanes a été l'un des faits marquants.

Le Centre veut absolument encourager un plus grand nombre d'agents afghanes à tirer profit des cours de formation d'instructeurs pour qu'une fois rentrées au pays, elles puissent transmettre à leurs collègues ce qu'elles ont appris pendant leur formation.

Autonomisation économique

Rendre les femmes autonomes économiquement contribue dans une large mesure à la sécurité et à la prospérité. Le Bureau du Coordonnateur des activités économiques et environnementales de l'OSCE a organisé un programme à l'intention de femmes entrepreneurs en Afghanistan en vue de renforcer leurs aptitudes en gestion des affaires, d'améliorer leurs réseaux professionnels et de développer leurs opportunités commerciales. En 2012, elles se sont jointes à d'autres femmes entrepreneurs du Tadjikistan et d'Azerbaïdjan pour suivre une formation d'une semaine à Istanbul. (cf. Magazine de l'OSCE, numéro 4, 2012.)

Éducation

L'Académie de l'OSCE à Bichkek est un centre régional d'enseignement supérieur et de recherche qui propose deux programmes de Master, l'un en politique et sécurité et l'autre en gouvernance et développement économiques. Les étudiants y viennent de toute l'Asie centrale et d'autres pays, notamment d'Afghanistan depuis 2008. Six afghanes sont diplômées de cette académie et une y étudie actuellement. Sakina Qasemi, une des jeunes diplômées afghanes, a été élue alumna de l'année 2015. Elle est à présent doyenne de la faculté d'économie et de gestion de l'Institut Gawharshad (GIHE) à Kaboul.



Une nouvelle génération d'artistes afghans

Le Kabul Art Project

La scène artistique afghane s'est renouvelée depuis la chute des talibans en 2001. Aujourd'hui, de nombreux jeunes artistes s'interrogent sur ce qui s'est passé en Afghanistan ces dernières décennies et sur les défis auxquels le pays est confronté actuellement. Ils doivent cependant encore lutter contre la méfiance que suscite l'expression artistique, en particulier lorsqu'elle est le fait de femmes.

« Les expositions publiques d'œuvres artistiques majeures sont essentiellement organisées par des institutions étrangères comme l'Institut français ou le Goethe Institut », déclare Christina Hallmann, une illustratrice et graphiste originaire de Cologne, en Allemagne. Il y a deux ans, elle a lancé le Kabul Art Project afin de soutenir 11 artistes kabouliens. Il s'agit d'une plateforme Internet qui leur permet d'entrer en contact avec les médias, des collectionneurs, des galeries et des amateurs d'art. Le groupe organise également des expositions, la dernière en date ayant eu lieu à Penticton, au Canada, durant l'automne de 2015. « C'était la plus importante exposition d'art contemporain afghan jamais tenue à l'extérieur du pays », explique Mme Hallmann.

Entre-temps, 26 artistes ont rejoint le Kabul Art Project. Trois d'entre eux, deux femmes et un homme, nous parlent de leur passion et de leurs préoccupations.

Concept, documentation et entretiens par Natalia Gurova, stagiaire à la Section de la communication et des relations avec les médias du Secrétariat de l'OSCE.



"Requiem" © Hamed Hassanzada, avec l'artiste

Hamed Hassanzada

Né à Kaboul en 1987

J'ai passé mon enfance au milieu de la guerre civile, des explosions et des tirs de roquettes : c'était le chaos et les émeutes tous les jours. Je me suis mis à peindre quand j'avais sept ou huit ans. J'avais dix ans lorsque ma famille a été contrainte d'émigrer. Par la suite, je suis revenu à Kaboul en espérant que la communauté internationale avait amené la paix en Afghanistan. Mais, malheureusement, la guerre et ses horreurs ont eu un impact encore plus fort sur moi. Elles s'étaient répandues dans la ville, dont les rues et les ruelles étaient devenues des champs de bataille. Malgré tout, j'ai soutenu la communauté de jeunes artistes en organisant des cours, des expositions et des ateliers d'art. Je l'ai échappé belle à plusieurs reprises, et mes œuvres sont devenues amères et sombres.

Je ne crois plus en l'art abstrait désormais. Pour moi, c'est la forme qui importe. C'est mon lien avec le monde. Je me soucie des gens, des Afghans, et c'est ce que je peins. Selon moi, les Afghans sont coincés entre tradition et modernité, ils luttent avec eux mêmes. Ils veulent être libres, mais, là maintenant, ils ne peuvent pas l'être. Je cherche des moyens d'illustrer ces combats dans mon art. Dans une de mes œuvres, j'ai peint quatre personnes masquées : les masques représentent peut-être la tradition qui cache le modernisme, deux personnalités dans une seule personne.

Pour l'Afghanistan, il est important d'être une nation, mais ce n'est pas le cas actuellement. Nous avons différents groupes, les Tadjiks, les Pachtounes, les Ouzbeks et les Hazaras, et ils ne s'acceptent pas les uns les autres. L'art ne se soucie pas d'appartenance ethnique, il doit susciter de profondes émotions et il peut être un puissant moyen de

rapprocher les gens. J'ai de nombreux amis appartenant à différents groupes ethniques. Nous travaillons ensemble, discutons de choses et d'autres et organisons des cafés et des expositions. L'amitié compte plus que la politique.

Les Afghans sont très pauvres. Le pays est riche en talents et en ressources minérales – gaz, pétrole et pierres précieuses. Mais la population ne peut pas en profiter, elle est constamment malmenée par les chefs de guerre. Les gens travaillent si durement qu'il n'est pas surprenant qu'ils n'aient ni temps ni argent à consacrer à l'art. Ils accordent plus d'importance à la musique : ils invitent des musiciens traditionnels à leur mariage et à leurs fêtes pour avoir du bon temps. Mais les tableaux et les sculptures les effrayent. Ils vont à la mosquée, où les chefs religieux leur disent que les portraits et les sculptures, ce n'est pas halal. La plupart des Afghans respectent ces interdictions, mais certains s'intéressent tout de même à l'art et visitent des expositions et des galeries.

C'est le commencement d'une ère nouvelle en Afghanistan et j'espère que nous verrons bientôt le changement. Des gens comme moi, artistes, poètes, acteurs, réalisateurs, travaillent dur, sans soutien du gouvernement ou de la population, pour faire ce en quoi nous croyons. J'enseigne au centre d'art contemporain de Kaboul. J'ai des élèves motivés et qui ont à cœur d'apprendre l'histoire de l'art, la peinture expérimentale, le dessin et la sculpture. Ils s'intéressent à l'art. Ils sont jeunes, nous devons faire preuve de patience.

Malina Suliman

Née à Kandahar en 1990



© Malina Suliman

Mes œuvres sont, pour la plupart, orientées politiquement. J'essaie de dire aux gens de se réveiller et de lutter pour leurs droits. À Kandahar et à Kaboul, j'ai fait des graffiti, j'ai peint ou fait des sculptures sur les droits de l'homme, les droits des femmes et la politique ou la corruption de l'État. Aujourd'hui, j'étudie aux Pays-Bas et je travaille beaucoup avec des actions. Ma plus récente, dans un musée, était axée sur les accords que l'Afghanistan avaient conclus avec la Russie et la Grande-Bretagne au sujet des frontières du pays, sur la Ligne Durand et sur la façon dont les frontières ont été exploitées pour diviser le pays. Une partie de mon travail est très conceptuelle. « Qu'est-ce que l'identité, qu'est-ce que cela signifie réellement ? Quelle est l'opinion d'un pays sur un autre ? Ce sont les questions que je pose.

Il est difficile d'être artiste aujourd'hui, surtout en Afghanistan. Le fait d'être une femme double la difficulté. Pour les Afghans, la place des femmes est à la maison. Même les hommes artistes éprouvent des difficultés à se faire accepter par leur famille.

Je suis musulmane pratiquante, mais j'essaie de voir comment je peux concilier mon art et la religion. Les sculptures et les portraits ne sont pas autorisés. Mais il y a des exceptions : le gouvernement utilise des photos pour les passeports. Quand je fais une sculpture consacrée aux droits de l'homme, je ne la perçois pas comme une idole. C'est une façon d'expliquer aux gens une situation qu'ils préféreraient ignorer. Parfois, le public peut être plus sensible à des représentations visuelles qu'à de longs discours. Bien sûr, si je fais une sculpture d'une femme nue, il me sera quasiment impossible de l'exposer. Mais si elle ne fait que ressembler à une femme, c'est un des moyens de ne pas aller directement contre la religion.

Vivant désormais aux Pays-Bas, j'ai une autre perception de l'Afghanistan. J'aimerais beaucoup y retourner et instaurer un échange artistique entre ces deux pays. J'aimerais tant motiver les femmes afghanes à créer des communautés pour se soutenir mutuellement, afin que l'avenir de mon pays, pas seulement le mien, soit radieux.

Les Afghans doivent être conscients de ce qui se passe dans d'autres pays, non seulement sur le plan politique, mais aussi dans la vie quotidienne. J'ai réalisé un projet sur les souhaits des gens, dans lequel j'ai comparé les aspirations des Afghans et celles des Européens. Les Afghans aspiraient à la liberté, à la paix et à la sécurité. Les Européens rêvaient d'autres choses, comme de se retrouver plus souvent avec leurs enfants pour partager un repas ou passer du temps ensemble. En Afghanistan, cela fait partie du quotidien.

Shamsia Hassani

Née à Téhéran, en Iran, en 1988, de nationalité afghane

J'ai étudié l'art classique à l'Université de Kaboul, mais je voulais adopter une démarche plus moderne et créer des œuvres artistiques porteuses d'un message. J'ai participé à un atelier de graffiti de l'artiste britannique Chu, organisé par Combat Communications, et j'ai vraiment commencé à aller dans cette direction. Aujourd'hui, je fais essentiellement des graffitis et je travaille comme artiste de rue. Je continue d'enseigner à l'université, mais, dans mon art, je suis libre. Je voyage à travers le monde grâce à mon travail – je viens de terminer une gigantesque fresque murale à Los Angeles.

Le street art est destiné à tous et tout le monde peut l'apprécier. J'aime peindre sur des murs en ruine. Ils portent les stigmates de la guerre et de la destruction et deviennent une partie de mon œuvre. Les gens ont commencé à oublier la guerre, mais je voudrais la rappeler, la peindre sur les murs, faire disparaître les mauvais souvenirs et donner des couleurs à la ville.

Dans mes graffiti, le personnage principal est une femme. Elle fait toutes sortes de choses, comme l'héroïne d'un film. Elle parvient à changer les choses de manière positive. Je voudrais rappeler aux gens que les femmes peuvent jouer divers rôles et qu'elles peuvent faire partie de la société.

Ma famille me soutient, mais elle est tout le temps inquiète pour moi. Pour une femme, être dans la rue est difficile. Trente minutes, ça va, mais je ne peux pas peindre une œuvre de qualité en une demi-heure. Il me faut au moins trois ou quatre heures. Parfois, mes amis m'accompagnent, mais ils ne peuvent évidemment pas rester tout le temps avec moi. D'habitude, je travaille donc seule. Je ne sais jamais ce qui pourrait m'arriver. Beaucoup de gens n'aiment pas l'art ; ils pensent que l'islam l'interdit. Mon intuition m'aide. Si je sens qu'il y a le moindre danger, je m'en vais, même si mon œuvre n'est pas finie.

L'Afghanistan, pour moi, c'est comme quelqu'un qui aurait perdu la vie durant la guerre et qui serait ressuscité après celle-ci. C'est comme un bébé, qui a besoin de temps pour grandir. De nombreux problèmes ont été hérités de la guerre : bombardements, inégalité entre les sexes, harcèlement sur la voie publique et violences à l'égard des femmes. Indirectement, les artistes peuvent jouer un rôle dans ce domaine. Ils peuvent faire évoluer les mentalités des gens et ces derniers peuvent faire évoluer la société. C'est un processus long et ardu.

Œuvre de la série « Once upon a time » © Shamsia Hassani



Le Congrès de Vienne il y a 200 ans, l'Acte final de Helsinki il y a 40 ans

Il y a deux siècles, des centaines de souverains, de princes, de ministres et de représentants se sont retrouvés à Vienne, la capitale habsbourgeoise, pour définir, à l'issue des guerres napoléoniennes et de la défaite de Napoléon, l'architecture sécuritaire de l'Europe. Le document final du Congrès de Vienne a été signé au Palais Ballhaus le 9 juin 1815. Aujourd'hui, à quelques pas de là à peine, à la Hofbourg à Vienne, les 57 États participants de l'OSCE débattent, chaque semaine, de la sécurité européenne.

L'OSCE est-elle un Congrès de Vienne permanent ? Le fait que le 200e anniversaire de la conclusion du Congrès de Vienne coïncide presque avec le 40e anniversaire en juillet dernier de la signature du document fondateur de l'OSCE, l'Acte final d'Helsinki, nous donne l'occasion de les comparer. Point par point, les différences l'emportent à chaque fois.

Le Congrès de Vienne et la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE, précurseur de l'OSCE, à laquelle l'Acte final de Helsinki a été adopté) se sont réunis à une époque où l'Europe était profondément divisée. Mais le Congrès de Vienne, conformément à l'obligation souscrite en vertu du Traité de Paris, a été organisé pour réguler les arrangements de l'après-guerre. Par contre, les délégations à la CSCE se sont réunies sur une base volontaire pour trouver comment entreprendre la désescalade du conflit d'alors, la guerre froide.

Les décisions au Congrès de Vienne ont été prises par les vainqueurs et par certains autres pays ; l'assemblée générale ne s'est en réalité jamais réunie. La CSCE prônait résolument une démarche d'inclusion ; à ce jour, l'OSCE prend ses décisions par consensus.

Le Congrès de Vienne se voulait réactif, les chefs d'État qui s'y trouvaient ayant le souci de prévenir toute action fondée sur les idées de la Révolution française. Les délégués à la CSCE regardaient de l'avant et l'OSCE est toujours guidée par la vision d'une coopération future.

Le Congrès de Vienne a amené une ère de paix parmi les États, mais a réprimé les élans d'espoir de leurs peuples, qui ont fomenté des soulèvements citoyens. La CSCE a reconnu d'emblée comme principe fondamental l'égalité des droits et l'autodétermination des peuples. La sécurité globale, qui comprend les droits humains et les libertés fondamentales, est le concept qui définit l'OSCE.

« Le Congrès danse, mais il ne marche pas » – Ces paroles célèbres du Prince Charles de Ligne sont souvent citées pour résumer le Congrès de Vienne. Dès lors que l'assemblée ne se réunissait en fait jamais en plénière, de nombreux délégués se retrouvaient à Vienne avec beaucoup de temps de libre, qu'ils passaient à fréquenter les cafés et les salles de bal.

Il n'en va pas de même pour les délégués de l'OSCE. À l'exception du bal annuel de l'Organisation, la réalité de tous les jours à la Hofbourg est faite d'occupations routinières : plénières hebdomadaires, consultations quotidiennes, groupes de travail et comités, tous consacrés au renforcement des nombreux aspects de la sécurité en Europe. « À l'OSCE, on travaille ! »

Inspiré de l'article « Congress of Vienna and the OSCE: Parallel Lives ? », présenté le 1er septembre 2015 à la Faculté de droit de l'Université de Vienne par Ioannis Stribis, juriste au Secrétariat de l'OSCE à Vienne. L'entière responsabilité du contenu incombe au magazine Communauté de sécurité.



©Trustees of the British Museum

À lire !

Allemagne : Souvenirs d'une nation, Neil Macgregor

Le livre inédit de Neil Macgregor sur l'Allemagne s'ouvre sur la description du Siegestor (la Porte de la victoire) à Munich, édifié dans les années 40 pour célébrer la bravoure des armées bavaroises pendant les guerres napoléoniennes. L'auteur compare le Siegestor aux arcs de triomphe équivalents de Paris et de Londres. Ce qui rend l'arc de triomphe de Munich si intéressant, à ses yeux, c'est que, alors que les autres ne retiennent que les épisodes glorieux de leur histoire, celui-ci relate à la fois la raison glorieuse de sa construction et les circonstances de

sa destruction ultérieure. Il a été sérieusement endommagé pendant la Seconde Guerre mondiale, mais sa restauration ne vise absolument pas à reconstituer les détails de sculpture classiques détruits par les bombardements. À leur place, on voit juste de la pierre nue et, en-dessous, l'inscription : « Dem Sieg geweiht, vom Krieg zerstört, zum Frieden mahnend » – « Dédié à la victoire, détruit par la guerre, exhortant à la paix ».

Cela en dit beaucoup sur la manière dont l'Allemagne appréhende son histoire, nous explique Macgregor. « Ce qui frappe peut-être le plus dans le rôle que joue l'histoire dans l'Allemagne d'aujourd'hui c'est que, comme l'arc de Munich, l'Allemagne ne s'en tient pas à exprimer une image de son passé, mais elle le brandit, ce passé, en guise d'avertissement. »

L'Allemagne : Souvenirs d'une nation est une histoire écrite par un historien de l'art britannique, ancien directeur du British Museum. Ce dernier la relate – comme il sied pour une histoire qui est « fragmentée de manière inéluctable, déroutante et enrichissante » en faisant appel à une série d'artéfacts et de constructions, comme la presse de Gutenberg au tout début et le Reichstag de Berlin à la fin. Le livre compte 160 illustrations et le texte est précédé d'une série de cartes historiques. Penguin, 640 pages.



La choucroute est-elle allemande ?

Quiconque cherche un plat national allemand aura du mal à en trouver un. La cuisine allemande est une affaire régionale. Les Matjes (jeunes harengs) de Hambourg sont aussi étrangers aux Allemands du sud que les Knödel (quenelles) le sont aux Allemands du nord. Si l'on demande l'avis des poètes, leur choix de spécialité culinaire allemande tendrait semble-t-il vers la choucroute, ce plat populaire garni de saucisses et accompagné d'une bière.

Le barde souabe Ludwig Uhland (1787–1862) a écrit : « Auch unser edles Sauerkraut, wir sollen's nicht vergessen; ein Deutscher hat's zuerst gebaut, drum ist's ein deutsches Essen. » – « N'oublions jamais que notre sublime choucroute, c'est un Allemand qui l'a confectionnée en premier, c'est donc un met allemand ».

Mais Uhland avait tort quant à l'origine de la choucroute. En fait, celle-ci serait arrivée en Europe il y a mille ans, de Mongolie, et c'est Genghis Khan qui l'y aurait introduite, après avoir envahi la Chine. Elle se serait alors répandue dans toute l'Europe, sous le nom de kvashenaya kapusta en Russie, kiseli kupus en Serbie, kwaszona kapusta en Pologne, drauginti kopūstai en Lituanie, kysané zelí en République tchèque, kyslá kapusta en Slovaquie, savanyúkáposzta en Hongrie, zuurkool aux Pays-Bas et choucroute en France.

Toutefois, ce qui est allemand, c'est la coutume de manger de la choucroute à la Saint Sylvestre, la croyance populaire en faisant un gage de richesse pour l'année nouvelle. Alors, bonne choucroute et bonne année 2016 !

